

# RAPPORT SFCR 2023



**Rapport sur la solvabilité  
et la situation financière du  
Groupe Fédérale Assurance**

## Table des matières

<b>SYNTHESE</b> .....	<b>4</b>
<b>A. ACTIVITE ET RESULTATS</b> .....	<b>6</b>
A.1. Activité.....	6
A.2. Résultats de souscription .....	13
A.3. Résultats des investissements .....	25
A.4. Résultats des autres activités .....	27
A.5. Autres informations .....	27
<b>B. SYSTEME DE GOUVERNANCE</b> .....	<b>28</b>
B.1. Informations générales sur le système de gouvernance .....	28
B.2. Exigences d’expertise et d’honorabilité .....	33
B.3. Système de gestion des risques, y compris l’évaluation interne des risques et de la solvabilité.....	35
B.4. Système de contrôle interne.....	41
B.5. Fonction d’audit interne.....	43
B.6. Fonction actuarielle.....	44
B.7. Sous-traitance.....	45
B.8. Evaluation du système de gouvernance .....	48
B.9. Autres informations .....	48
<b>C. PROFIL DE RISQUE</b> .....	<b>49</b>
C.1. Risque de souscription .....	49
C.2. Risque de marché .....	51
C.3. Risque de crédit .....	51
C.4. Risque de liquidité.....	52
C.5. Risque opérationnel .....	52
C.6. Autres risques importants.....	52
C.7. Autres informations .....	53
<b>D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE</b> .....	<b>54</b>
D.1. Actifs .....	54
D.2. Provisions techniques .....	74
D.3. Autres passifs .....	77
D.4. Méthodes de valorisation alternatives .....	77
D.5. Autres informations .....	77

<b>E. GESTION DU CAPITAL.....</b>	<b>78</b>
<b>E.1. Fonds propres .....</b>	<b>78</b>
<b>E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis .....</b>	<b>83</b>
<b>E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital et de la solvabilité requis .....</b>	<b>87</b>

## SYNTHESE

La loi Solvabilité II et le Règlement délégué 2015/35 requièrent des entreprises d'assurance et des groupes composés par celles-ci l'élaboration de plusieurs *reportings* en matière de gouvernance pour permettre au public et à la Banque Nationale de Belgique, en tant que contrôleur prudentiel, d'apprécier l'adéquation de leur système de gouvernance.

Dans ce cadre, un rapport sur la solvabilité et la situation financière (« Solvency and Financial Condition Report », ci-après « SFCR ») doit être établi annuellement à destination du public.

Il convient d'envisager le résultat réalisé par **FEDERALE Assurance** dans un contexte macroéconomique marqué par une reprise progressive par rapport à 2022, année extrêmement peu favorable. La croissance économique belge a été largement supérieure à celle de la zone euro, majoritairement portée par la demande intérieure. Il en va de même pour le secteur de la construction, dont l'activité économique a connu une hausse. Le PIB a augmenté au contraire du taux de chômage, en baisse. Les pressions inflationnistes se sont relâchées mais les taux d'intérêt sont restés élevés. Le marché financier est resté volatil en 2023, notamment du fait de l'incertitude géopolitique.

Depuis 2023, la comptabilisation de la variation du passif évolue fortement d'IFRS4 vers IFRS17 :

- En IFRS 4, la variation des passifs d'assurance est directement comptabilisée en compte de résultat, principalement en appliquant les règles comptables conformément au Belgian Gaap ;
- En IFRS 17, selon la source de la variation du passif et le modèle comptable, l'affectation est différente:
  - Les variations afférentes aux services passés et courants sont comptabilisées en résultat ;
  - Les variations afférentes aux services futurs ajustent la CSM (*contract service margin*) selon notre modèle comptable BBA (*building block approach*) ;
  - Les variations de taux d'actualisation du passif impactent l'OCI, comme l'option OCI (*other comprehensive income*) a été prise pour la Mutuelle Vie (ceci est un choix de **FEDERALE Assurance**).

L'année 2023 a été marquée par l'augmentation des taux d'actualisation et la vente du portefeuille classique individuelle (projet Fargo).

Les frais d'exploitation sont en hausse (+ 6,8%), mais restent maîtrisés. Cette augmentation des coûts s'explique par les investissements requis pour la mise en conformité avec de nouvelles dispositions légales, la croissance réalisée ces dernières années, les mesures prises pour optimiser l'efficacité des processus et la productivité (essentiellement via le développement de solutions IT), ainsi que la réalisation des objectifs stratégiques fixés.

L'année 2023 a été une année particulière, marquée par le maintien de taux d'intérêt élevés alors que les primes de risque ont sensiblement diminué tant sur les marchés boursiers que sur ceux du crédit. La mise en œuvre de la politique d'investissement a continué d'être axée sur la sélection des meilleures opportunités et sur la réduction du risque (« *derisking* ») pour les trois sociétés (en actions cotées et au secteur immobilier au profit des obligations d'état). L'impact en a été l'érosion des rendements récurrents financiers et, selon les sociétés, des plus- ou moins-values sur titres vendus dans le cadre de la réduction du profil de risque

(« *derisking* ») du portefeuille, de même que des réductions de valeur essentiellement sur participations et sur crédit. Les résultats financiers consolidés sont quasi stables d'une année à l'autre à 107.290 (en milliers d'euros) (€ 108,612 (en milliers d'euros) en 2022).

Le résultat global consolidé de l'exercice 2023 s'élève à € 51.852 (en milliers d'euros). L'année 2022 a été marquée par une forte inflation qui a entraîné une augmentation des provisions pour sinistres. Cette augmentation a été traitée par le compte de résultats.

**FEDERALE Assurance** mesure pleinement le contexte macro-économique dans lequel elle évolue et les nombreux défis auxquels elle doit faire face: des taux d'intérêt qui augmentent, le phénomène de délocalisation de la main d'œuvre qui impacte son chiffre d'affaires, une régulation en constante évolution, un secteur d'activités extrêmement concurrentiel, le comportement des consommateurs qui veulent des solutions digitales tout en conservant un contact humain personnalisé, une indispensable adaptation aux nouvelles technologies, les crises sanitaires et climatiques incitant au renforcement d'une approche à la fois durable et responsable,....

Pour relever ces nombreux défis de manière pérenne, **FEDERALE Assurance** a lancé en 2021 la mise en œuvre de son plan stratégique à l'horizon de 2025, Shape 25. L'ensemble des collaborateurs de **FEDERALE Assurance** ont été étroitement impliqués en 2023 pour mener à bien ce plan ambitieux. Celui-ci prévoit notamment des investissements importants, principalement dans le développement de solutions IT qui optimiseront l'efficacité des processus internes et offriront de nouvelles solutions digitales aux clients.

Dans le contexte actuel, le fait que **FEDERALE Assurance** demeure un assureur belge mutualiste résolument indépendant présente des atouts. Ainsi, ses objectifs sont focalisés sur sa solidité financière et sa pérennité et ce, au bénéfice de son partenaire principal : le client.

En 2023 et conformément à ses objectifs, **FEDERALE Assurance** a ainsi maintenu sa solvabilité au-delà des exigences légales (Solvency II).

CHIFFRES CLES (IFRS)	2022	2023
Total du bilan consolidé	4,08 milliards	4,16 milliards
Passifs d'assurance	2,90 milliards	2,83 milliards
Ratio de solvabilité	181,25%	182,18%
Primes émises (Total des entités)	525,82 millions	559,19 millions
Bénéfices distribués aux clients	10,8 millions	8,34 millions

## A. ACTIVITE ET RESULTATS

### A.1. Activité

#### A.1.1. Informations générales

##### 1. Noms – Formes juridiques

« **FEDERALE Assurance** » est composée de trois entreprises d'assurance :

- **FEDERALE Assurance, Société Coopérative d'Assurance contre les Accidents, l'Incendie, la Responsabilité Civile et les Risques Divers**, S.C., appelée ci-après : Société Coopérative ;
- **FEDERALE Assurance, Caisse Commune d'Assurance contre les Accidents du Travail**, considérée par la loi de contrôle du 13 mars 2016 comme une association d'assurances mutuelles, appelée ci-après : Caisse Commune ; et
- **FEDERALE Assurance, Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie**, une association d'assurances mutuelles, appelée ci-après : Mutuelle-Vie.

Le groupe consolidé **FEDERALE Assurance** comprend également plusieurs filiales décrites au point 5 ci-après.

##### 2. Autorités de contrôle

Les deux autorités de contrôle autonomes sont la Banque Nationale de Belgique, en abrégé BNB, (Boulevard de Berlaimont 14 à 1000 Bruxelles) et l'Autorité des services et marchés financiers, en abrégé FSMA (Rue du Congrès 12-14 à 1000 BRUXELLES).

##### 3. Auditeur externe

L'auditeur externe de **FEDERALE Assurance** est DELOITTE BELGIUM SC, Brussel Nationaal 1J à 1930 ZAVENTEM, représenté par monsieur Dirk VLAMINCKX.

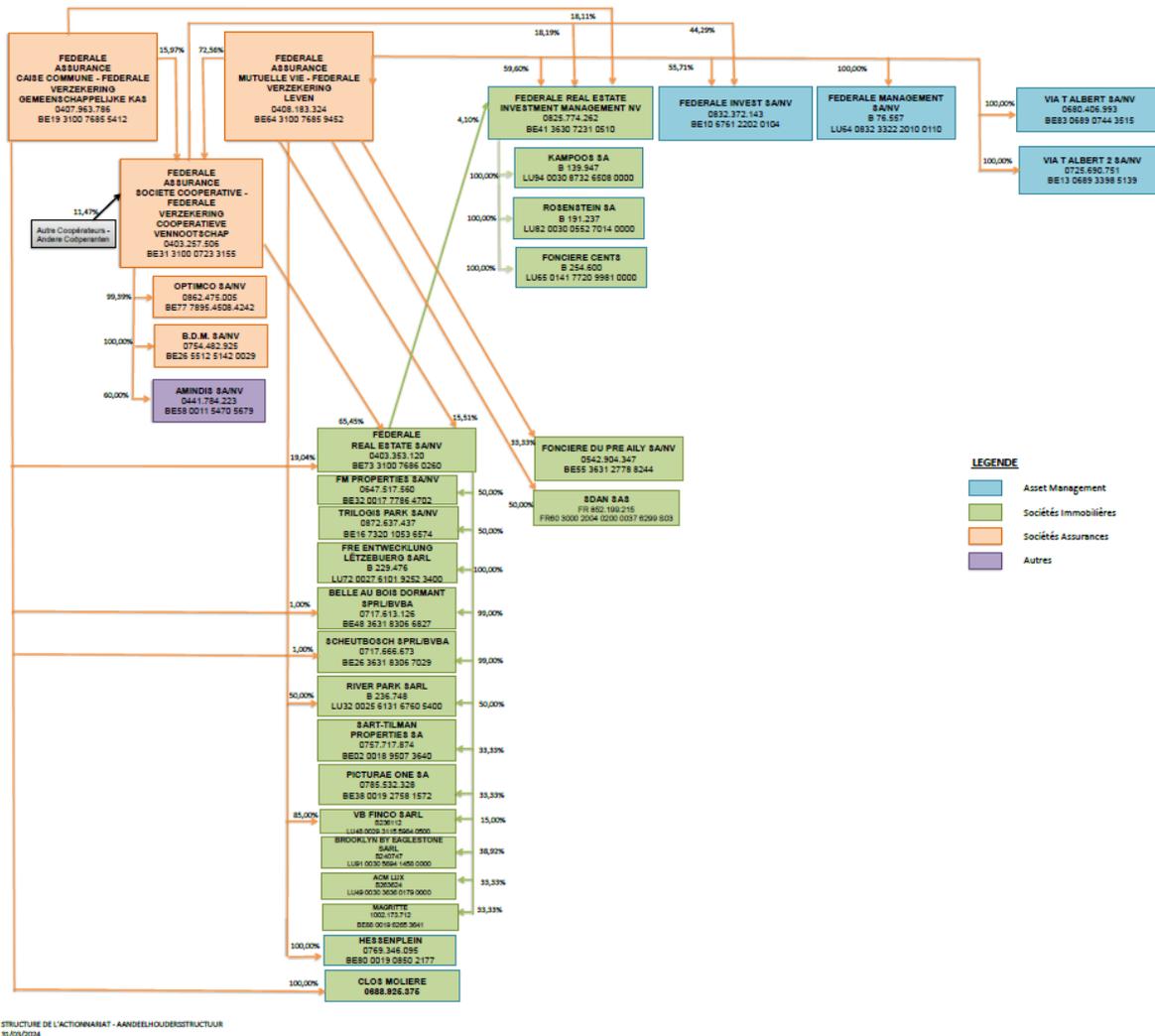
##### 4. Actionnaires

Au 31/12/2023, les actions de la Société Coopérative sont principalement détenues par les 2 autres entreprises d'assurance et 11,47 % sont détenus par des actionnaires externes à **FEDERALE Assurance**.

## 5. Position dans le groupe

L'illustration ci-dessous montre la structure du groupe consolidé **FEDERALE Assurance**, ainsi que les rapports entre les différentes entités au 31 décembre 2023.

FEDERALE ASSURANCE GROUP - FEDERALE VERZEKERING GROEP



Les sociétés suivantes font également partie du périmètre de consolidation au 31 décembre 2023. Elles forment, avec **FEDERALE Assurance**, le « groupe consolidé **FEDERALE Assurance** » :

### a. **OPTIMCO SA**

L'entreprise d'assurance Optimco SA, située à Anvers, est, depuis son acquisition en octobre 2018 par la Société Coopérative, une filiale de cette dernière. Elle opère sous sa propre dénomination, avec ses propres produits d'assurance et selon son modèle commercial, à savoir la distribution par des courtiers indépendants. Celle-ci établit annuellement ses

propres rapports sur la solvabilité et la situation financière (RSR et SFCR). Son SFCR est consultable sur le site internet : [www.optimco.be](http://www.optimco.be).

**b. BRACHT, DECKERS & MACKELBERT SA (BDM)**

La Société Coopérative a repris, en août 2021, les activités du souscripteur mandaté, BDM, situé à Anvers. Cette société offre des produits d'assurance non-vie et est spécialisée en navigation de plaisance. Il s'agit en général de produits de niche et de solutions d'assurance sur mesure qu'elle distribue exclusivement par un réseau de courtiers d'assurance indépendants.

**c. FEDERALE Real Estate SA**

FEDERALE Real Estate SA est chargée de la gestion du parc immobilier de [FEDERALE Assurance](#). Elle est également active dans :

- l'achat et la vente d'immeubles et de terrains ;
- les promotions et investissements immobiliers ;
- le développement et la commercialisation de lotissements ;
- le project management ;
- la participation dans des projets de promotion en partenariat ; et
- le « *Property Management* » et le « *Letting Management* » pour compte propre.

Elle est détenue par la Mutuelle-Vie, la Société Coopérative et la Caisse Commune.

Ses filiales sont:

- FM Properties SA

Cette société, créée en 2016 et détenue à 50 % par FEDERALE Real Estate SA, a pour objet la promotion immobilière en Belgique ou à l'étranger.

- Trilogis Park SA

Cette société détenue à 50 % par FEDERALE Real Estate SA a été créée en vue du développement et de la valorisation de bâtiments à usage d'entrepôts situés à Bierset (Liège).

- F.R.E. Entwécklung Lëtzebuerg S.à.r.l.

Cette filiale luxembourgeoise, créée en novembre 2018, est destinée à la promotion immobilière au Grand-Duché du Luxembourg.

- Scheutbosch S.r.l. et Belle au Bois Dormant S.r.l.

Ces deux filiales belges (SPV), créées en décembre 2018, sont destinées spécifiquement à la valorisation de terrains situés à Molenbeek-Saint-Jean.

- River Park S.à.r.l.

Cette société, créée en 2019 et détenue à 50 % par FEDERALE Real Estate SA et à 50 % par la Mutuelle Vie, a pour objet la promotion immobilière au Grand-Duché du Luxembourg.

- Sart Tilman Properties SA

Cette société, créée en 2020 et détenue à 33,33% par FEDERALE Real Estate SA, a pour objet la promotion immobilière à Angleur (Liège).

- Picturae One SA

Cette société, constituée en 2022 et détenue à 33,33% par FEDERALE Real Estate SA, a pour objet la promotion immobilière à Angleur (Liège).

- Brooklyn by Eaglestone S.à.r.l.

Cette société, créée en 2020 et détenue à 38,92 % par FEDERALE Real Estate SA, a pour objet la promotion immobilière au Grand-Duché du Luxembourg.

- ACM Luxembourg S.à.r.l.

Cette société, créée en 2022 et détenue à 33,33 % par FEDERALE Real Estate SA, est une société de *project management*.

- Magritte IMMO SA

Cette société, constituée en 2023 et détenue à 33,33% par FEDERALE Real Estate SA, a pour objet la promotion immobilière à Ans (Liège).

#### **d. FONCIERE PRE AILY SA**

Cette société, détenue à concurrence de 33,33 % par la Mutuelle-Vie a pour objet la valorisation d'un lotissement situé à Liège.

#### **e. Société de développement Axe Nord SAS (SDAN)**

Cette société de droit français a été constituée en 2019 et est active dans le développement logistique et immobilier dans des zones portuaires, notamment dans le port de Dunkerque, en France. Elle est, depuis 2021, détenue à 50% par la Mutuelle-Vie.

#### **f. FEDERALE Invest SA**

Il s'agit d'une société d'investissement institutionnel à capital variable sous la forme d'une SA (organisme de placement collectif) créée en 2011 qui a pour objet de procurer à ses actionnaires les avantages d'une gestion collective d'un portefeuille de valeurs mobilières diversifiées. Elle est détenue majoritairement par la Mutuelle-Vie.

#### **g. FEDERALE Management SA**

Il s'agit d'une société de droit luxembourgeois qui a été créée pour la gestion des contrats d'assurance-vie liés à des fonds d'investissement (branche 23) et qui est détenue à 100% par la Mutuelle-Vie.

***h. FEDERALE REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT SA (en abrégé FEDERALE REIM)***

La Mutuelle-Vie, la Société Coopérative et la Caisse Commune détiennent ensemble avec FEDERALE Real Estate SA un fonds d'investissement immobilier spécialisé (FIIS) qui a été créé en 2017 et qui contribue aux revenus financiers. Celui-ci est principalement actif dans la gestion de maisons de repos et de logements d'étudiants.

La SA Kampos, active dans la gestion de kots d'étudiants au Luxembourg est détenue à 100 % par FEDERALE REIM. Cette dernière détient également la SA Rosenstein qui a pour but de financer la construction d'une maison de repos et de service-flats sur le site BELVAL au Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que la S.à.r.l. Foncière Cents, constituée en 2021 et qui a pour objet le portage foncier relatif à un terrain au Grand-Duché de Luxembourg en faveur d'un partenaire.

***i. AMINDIS SA***

La SA Amindis, détenue majoritairement par la Société Coopérative, exploite un logiciel de gestion d'actifs financiers utilisé notamment par [FEDERALE Assurance](#) dans le cadre de la gestion de ses actifs et du calcul du Solvency Capital Requirement (SCR).

***j. VIA T ALBERT SA et VIA T ALBERT 2 SA***

Ces sociétés sont détenues à 100 % par la Mutuelle-Vie depuis 2022 et ont pour objet la mise à disposition (et la maintenance) d'un projet d'infrastructure sur une partie du canal Albert.

***k. VB Finco S.à.r.l.***

Cette société, créée en 2019 et détenue à 85,00 % par la Mutuelle-Vie et à 15 % par FEDERALE Real Estate SA, a pour objet la promotion immobilière au Grand-Duché du Luxembourg. La S.à.r.l. VB Finco détient 53% de la Faiencerie Holding S.à.r.l., qui détient elle-même 100% de la Rollingergrund Premium Properties S.à.r.l. Ces deux sociétés, également actives dans la promotion immobilière au Grand-Duché du Luxembourg, font également partie du périmètre de consolidation.

***l. Clos Molière S.r.l.***

Cette société, créée en 2023 et détenue à 100,00 % par la Caisse Commune, a pour objet la promotion immobilière à Bruxelles.

***m. HESSENPLEIN SA***

Cette société, constituée en 2021 et détenue à 100,00 % par la Mutuelle-Vie, a pour objet la promotion immobilière en province d'Anvers.

## 6. Lignes d'activités

FEDERALE Assurance commercialise des produits tant en assurance vie qu'en assurance non-vie, dans la plupart des Lines of Business (« LoB ») prévues par la réglementation Solvabilité II.

### a. Société Coopérative

La Société Coopérative commercialise et gère différents produits au sein des LoB suivantes :

Agrément	Description	LoB
Branche 01a	Accidents (Individuelle et collective)	LoB 02 : Income protection insurance
Branche 02	02.I. : Revenu garanti 02.IV. : Maladie	LoB 02 : Income protection LoB 01 : Medical expense insurance
Branche 03	Corps de véhicules terrestres	LoB 05 : Other motor insurance
Branche 06	Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux	LoB 06 : Marine, aviation and transport insurance
Branche 08	Incendie et autres dommages aux biens	LoB 07 : Fire and other damage to property insurance
Branche 09		
Branche 10a	Véhicules automoteurs	LoB 04 : Motor vehicle liability insurance
Branche 12	Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres et fluviaux	LoB 06 : Marine, aviation and transport insurance
Branche 13	Responsabilité civile (RC) générale	LoB 08 : General liability insurance
Branche 16	16.1.1. Pertes pécuniaires diverses	LoB 07 : Fire and other damage to property insurance
	16.1.2. Salaire garanti	LoB 12 : Miscellaneous financial loss
Branche 17	Protection juridique	LoB 10 : Legal expenses insurance

La plus grande partie du chiffre d'affaires est réalisée au sein de quatre LoB, à savoir les assurances liées aux véhicules (« Motor vehicle liability insurance » et « Other motor insurance») ainsi que les assurances liées aux LoB « Fire and other damage to property insurance » et « General liability insurance ».

Dans cette dernière LoB, au vu du core business de **FEDERALE Assurance** qu'est le secteur de la construction, la branche «RC exploitation» joue un rôle prédominant.

La SA Optimco commercialise et gère ses propres produits d'assurance au sein des branches 01a (Accidents), 03 (Corps de véhicules terrestres), 08 (Incendie), 10a (Véhicules automoteurs), 13 (Responsabilité civile générale), 17 (Protection juridique). La plus grande partie du chiffre d'affaires est réalisée au sein de la branche auto.

La SA BDM en tant que souscripteur mandaté offre des produits d'assurance au sein des branches 1a (Accidents), 1b (Accidents du travail), 03 (Corps de véhicules terrestres), 06 (Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux), 08 (Incendie), 09 (Autres dommages aux biens), 10a (Véhicules automoteurs), 13 (Responsabilité civile générale), 17 (Protection juridique). La plus grande partie de son chiffre d'affaires est réalisée au sein de la branche auto.

#### **b. Caisse Commune**

La Caisse Commune commercialise uniquement l'activité « Accident du travail » et s'inscrit donc dans la LoB « Workers' compensation insurance » (Branches BNB 01a et 01b).

#### **c. Mutuelle-Vie**

La Mutuelle-Vie commercialise des produits dans les trois LoB reprises ci-dessous, avec une forte prédominance dans la LoB 98 « Insurance with profit participation ».

<b>Agrément</b>	<b>Description</b>	<b>LoB</b>
Branche 21	Assurance vie individuelle Assurance groupe	LoB 98 : Insurance with profit participation
Branche 26	Produits financiers	LoB 98 : Insurance with profit participation
Branche 23	Assurance-vie	LoB 99 : Unit linked insurance
Branche 02	Assurance maladie-invalidité	LoB 98 : Insurance with profit participation
	Soins de santé	LoB 01 : Medical expense insurance

## 7. Zones géographiques

FEDERALE Assurance est principalement active sur le territoire belge. Toutefois, quelques activités sont exercées en libre prestation de services en France, au Luxembourg ainsi qu'aux Pays-Bas mais cela reste marginal par rapport à l'activité en Belgique.

## 8. Evénements importants

Pour les solutions de la branche 21, une part (largement minoritaire) du portefeuille Vie Individuelle « classique » a été vendue par la Mutuelle-Vie à Monument Re Belgium.

## A.2. Résultats de souscription

### A.2.1. Société Coopérative

#### 1. Données quantitatives

##### Au 31/12/2022

5.05.01.01.01 Non-Life (direct business/accepted proportional reinsurance and accepted non-proportional reinsurance)			Sheets	Z Axis:										
			Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)										Line of Business	Total
			Medical expense insurance	Income protection insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Legal expenses insurance	Miscellaneous financial loss	Property		
			C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0100	C0120	C0140	C0200	
Premiums written	Gross - Direct Business	R0110	858,709.16	5,943,738.95	45,905,775.39	32,162,758.12	2,760,779.08	69,376,095.02	40,127,984.86	5,445,317.95	2,308,872.97		204,880,031.50	
	Reinsurers' share	R0140	419,802.41	564,640.72	2,424,972.58	1,529,986.11	1,118,831.74	5,528,629.71	5,716,656.20	0.00	0.00	0.00	17,303,519.47	
	Net	R0200	438,906.75	5,379,098.23	43,480,802.81	30,632,772.01	1,641,947.34	63,847,465.31	34,411,328.66	5,445,317.95	2,308,872.97	0.00	187,586,512.03	
Premiums earned	Gross - Direct Business	R0210	858,597.90	5,721,432.72	46,816,955.04	32,313,428.92	2,762,742.07	71,185,844.20	35,361,340.13	5,475,016.16	2,309,896.62		202,805,253.75	
	Reinsurers' share	R0230											0.00	
	Net	R0240	424,674.90	560,638.77	2,424,972.58	1,529,986.11	1,118,831.74	5,528,629.71	1,641,887.67	0.00	0.00	0.00	12,629,721.48	
Claims incurred	Gross - Direct Business	R0310	433,923.00	5,160,793.94	44,391,962.46	30,793,442.81	1,643,910.33	65,657,214.48	34,319,352.46	5,475,016.16	2,309,896.62		196,175,532.27	
	Reinsurers' share	R0340	1,230,193.24	3,374,899.77	24,832,701.00	16,810,750.50	603,075.33	43,475,763.96	24,902,403.61	2,219,672.98	2,024,692.40		119,474,152.79	
	Net	R0400	293,729.76	1,785,894.17	19,559,261.46	13,982,692.31	1,040,835.00	22,181,450.52	11,416,948.85	3,255,343.18	305,204.22		76,701,379.48	
Changes in other technical provisions	Gross - Direct Business	R0410											0.00	
	Reinsurers' share	R0430											23,917.78	
	Net	R0500											23,917.78	
Expenses incurred	Gross - Direct Business	R0410											0.00	
	Reinsurers' share	R0430											0.00	
	Net	R0500											0.00	
Other expenses	Gross - Direct Business	R0550											0.00	
	Reinsurers' share	R1200											0.00	
	Net	R1300											0.00	
Total expenses													106,073,224.83	

##### Au 31/12/2023

5.05.01.01.01 Non-Life (direct business/accepted proportional reinsurance and accepted non-proportional reinsurance)			Sheets	Z Axis:										
			Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)										Line of Business for: accepted non-proportional reinsurance	Total
			Medical expense insurance	Income protection insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Legal expenses insurance	Miscellaneous financial loss	Casualty	Property	
			C0010	C0020	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0100	C0120	C0140	C0160	C0200
Premiums written	Gross - Direct Business	R0110	887,827.84	5,119,143.32	46,134,585.25	34,528,077.37	3,829,842.94	77,153,838.14	45,928,158.46	5,484,500.03	2,496,491.07			222,840,474.42
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			0.00
	Reinsurers' share	R0140	434,450.06	824,183.85	3,133,450.10	1,992,883.48	1,471,291.44	7,565,096.46	8,092,217.96	0.00	0.00	111,897.12	34,588.37	148,482.48
Premiums earned	Gross - Direct Business	R0210	453,377.78	5,494,959.47	43,001,135.15	32,533,193.89	2,458,551.50	69,588,781.68	37,835,950.50	5,484,500.03	2,496,491.07			199,473,423.98
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	887,954.59	5,097,808.42	46,099,823.32	33,979,541.06	3,896,875.69	75,300,940.17	39,059,316.78	5,478,824.40	2,496,501.33			213,299,386.37
	Reinsurers' share	R0230												0.00
Claims incurred	Gross - Direct Business	R0310	439,896.00	5,241,833.85	43,133,450.10	1,992,883.48	1,471,291.44	7,565,096.46	1,191,349.38	0.00	0.00			16,417,812.78
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	448,258.54	5,473,824.57	42,965,173.21	31,586,658.18	2,427,584.25	67,795,883.71	37,887,867.40	5,478,824.40	2,496,501.33	111,897.12	34,588.37	197,027,956.08
	Reinsurers' share	R0340	589,856.91	1,920,282.72	31,103,977.17	19,576,129.82	1,985,950.01	35,498,307.98	19,197,323.89	3,201,827.94	1,989,554.32			114,930,216.78
Expenses incurred	Gross - Direct Business	R0410												0.00
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420												0.00
	Reinsurers' share	R0430												0.00
Total technical expenses	Gross - Direct Business	R0400												0.00
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420												0.00
	Reinsurers' share	R0430												0.00
Total technical expenses														89,383,380.33

## 2. Analyse quantitative

Comme ce fut le cas les deux années précédentes, l'encaissement réalisé par la Société Coopérative progresse (+ 8,7 %). En 2023, il s'élève à € 222,7 millions.

La charge des sinistres (dépenses et provisions techniques) survenus en 2023 reste stable et, combinée à un encaissement en progression, impacte positivement le ratio combiné brut (ie. le rapport entre le coût des sinistres - à savoir les dépenses et la variation des provisions techniques - majoré des frais généraux d'une part et les primes de l'autre) qui passe de 99,1% en 2022 à 97,3 % en 2023. Pour certaines branches, il faut cependant demeurer vigilant face à une dégradation de la sinistralité observée ces dernières années.

Les frais d'exploitation, qui continuent à augmenter (+ 7,6 %), font l'objet d'un suivi accru.

Les résultats financiers ont connu une baisse de € 5,4 millions : les résultats récurrents diminuent de € 0,9 million et les revenus non-récurrents se sont normalisés après une année 2022 exceptionnelle, ce qui résulte en une baisse de € 4,5 millions. La conjonction de ces éléments a contribué à la réalisation d'un résultat avant impôts satisfaisant, bien qu'en recul, de € 6,0 millions.

Le résultat de la Société Coopérative lui permet d'alimenter la provision pour égalisation et catastrophes de € 18,1 millions.

Ci-dessous, un commentaire plus détaillé des principales branches d'activité qui composent le portefeuille.

### **a. Auto**

#### *i. Responsabilité Civile (R.C.)*

L'encaissement (+ 0,5 % : de € 45,9 millions en 2022 à € 46,1 millions en 2023) pour l'assurance R.C. Auto a été réalisé dans un contexte marqué par une forte concurrence, surtout sur le marché des particuliers.

Le ratio combiné net de réassurance de la R.C. Auto (tous types de véhicules confondus), se dégrade (109,3 %), suite à l'aggravation d'un sinistre important.

#### *ii. Corps de véhicules terrestres (Omnium)*

Les assurances Auto – Corps de véhicule voient également leur encaissement augmenter, de manière plus marquée (+ 7,7 % : de € 32,2 millions en 2022 à € 34,6 millions en 2023).

Le ratio combiné net de réassurance reste positif, mais se dégrade néanmoins (98 %). Cette évolution est notamment due aux coûts de réparation des véhicules hybrides et électriques, nettement supérieurs à ceux des véhicules thermiques. Ce constat vaut tout particulièrement pour les véhicules immobilisés.

### **b. Responsabilités civiles (autres que Auto)**

Les taux de primes restent soumis à une pression persistante. Néanmoins, la croissance du chiffre d'affaires observée en 2021 et 2022 s'accroît encore en 2023 (+ 14,5 % : de 40,1 millions en 2022 à € 45,9 millions en 2023). Des initiatives continuent d'être prises pour

dynamiser la commercialisation via une approche segmentée du marché et, dès lors, proposer des solutions encore mieux adaptées aux besoins des différentes cibles.

Le ratio combiné net de réassurance des assurances R.C., trop élevé en 2020 (118,1 %), et redevenu favorable en 2021 et 2022 se dégrade à nouveau, pour repasser la barre des 100 % (100,7 %). Ces chiffres incitent la Société Coopérative à persister dans l'attention qu'elle porte à la maîtrise de ses frais d'exploitation et à la qualité de son portefeuille.

### **c. Incendie**

L'encaissement des assurances Incendie, tant habitations qu'entreprises, continue à progresser (+ 11,4 % : de € 68,2 millions en 2022 à € 76,0 millions en 2023). Cette croissance provient entre autres de l'évolution de l'indice Abex, de l'augmentation tarifaire en 2023 et de la participation de la Société Coopérative dans plusieurs pools d'assurance.

Le ratio combiné net de réassurance des assurances incendie, défavorable de 2020 à 2022, se redresse significativement et redevient favorable (95,1 %). Les aléas climatiques connus en 2021 et 2022 ne se sont pas reproduits en 2023.

### **d. Assurances Techniques**

Sont reprises dans cette catégorie, les couvertures Tous Risques Chantier (Ouvrage déterminé et Abonnement), Bris de Machine et Tous Risques Ordinateur.

L'encaissement continue de progresser en 2023 (14,7 %) pour les assurances techniques.

### **Solvabilité**

La Société Coopérative remplit les exigences de solvabilité sous les normes Solvency II. Au 31 décembre 2023, le ratio de solvabilité s'élève à 293,18 %.

### **Ristournes**

La Société Coopérative n'octroie pas de ristournes suite à l'exercice 2023 (ristournes de 0%). Dans la lignée de la décision prise sur l'affectation des résultats de l'exercice 2022, [FEDERALE Assurance](#) privilégie la constitution de provisions (réserves) supplémentaires (qui restent donc au sein de l'entreprise) afin de faire face aux incertitudes. Par ailleurs, dans le cadre du plan stratégique Shape25, des investissements importants, principalement en solutions IT, ont été réalisés et sont encore planifiés. L'objectif de ces investissements est d'optimiser le service offert aux clients, dont les exigences et les attentes évoluent, en améliorant l'efficacité des process internes, en leur proposant des nouvelles solutions d'assurances et en mettant à leur disposition des nouveaux canaux et outils digitaux. [FEDERALE Assurance](#) élabore en outre de nouvelles méthodes de fidélisation de ses clients.

## A.2.2. Caisse Commune

### 1. Données quantitatives

**Au 31/12/2022**

S.05.01.01.01 Non-Life (direct business/accepted proportional reinsurance and accepted non-proportional reinsurance)						
				Line of Business for: non-life insurance and		Total
				Workers' compensation insurance		
				C0030	C0200	
Premiums written	Gross - Direct Business	R0110	83,382,003.47	83,382,003.47		
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	0.00	0.00		
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130	<del>0.00</del>	0.00		
	Reinsurers' share	R0140	710,101.99	710,101.99		
	Net	R0200	82,671,901.48	82,671,901.48		
Premiums earned	Gross - Direct Business	R0210	83,382,003.47	83,382,003.47		
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	0.00	0.00		
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230	<del>0.00</del>	0.00		
	Reinsurers' share	R0240	710,101.99	710,101.99		
	Net	R0300	82,671,901.48	82,671,901.48		
Claims incurred	Gross - Direct Business	R0310	101,266,869.98	101,266,869.98		
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	0.00	0.00		
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330	<del>0.00</del>	0.00		
	Reinsurers' share	R0340	636,820.41	636,820.41		
	Net	R0400	100,630,049.57	100,630,049.57		
Changes in other technical provisions	Gross - Direct Business	R0410	-2,301,951.46	-2,301,951.46		
	Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420	0.00	0.00		
	Gross - Non- proportional reinsurance accepted	R0430	<del>0.00</del>	0.00		
	Reinsurers' share	R0440	0.00	0.00		
	Net	R0500	-2,301,951.46	-2,301,951.46		
Expenses incurred		R0550	16,883,696.73	16,883,696.73		
Other expenses		R1200	<del>0.00</del>	0.00		
Total expenses		R1300	<del>0.00</del>	16,883,696.73		

**Au 31/12/2023**

S.05.01.01.01 Non-Life (direct business/accepted proportional reinsurance and accepted non-proportional reinsurance)						
				Line of Business for: non-life insurance and		Total
				Workers' compensation insurance		
				C0030	C0200	
	Premiums written	Gross - Direct Business	R0110	88,166,518.41	88,166,518.41	
		Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120		0.00	
		Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130		0.00	
		Reinsurers' share	R0140	851,566.68	851,566.68	
		Net	R0200	87,314,951.73	87,314,951.73	
	Premiums earned	Gross - Direct Business	R0210	88,166,518.41	88,166,518.41	
		Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220		0.00	
		Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230		0.00	
		Reinsurers' share	R0240	851,566.68	851,566.68	
		Net	R0300	87,314,951.73	87,314,951.73	
	Claims incurred	Gross - Direct Business	R0310	74,397,952.49	74,397,952.49	
		Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320		0.00	
		Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330		0.00	
		Reinsurers' share	R0340	487,774.25	487,774.25	
		Net	R0400	73,910,178.24	73,910,178.24	
	Expenses incurred	R0550	19,028,183.87	19,028,183.87		
	Total technical expenses	R1300		19,028,183.87		

## 2. Analyse quantitative

La Caisse Commune a, en 2023, réalisé un résultat avant impôts en bénéfice (€ 13,4 millions). Il permet d'alimenter la provision pour indexation à hauteur de € 12 millions. Conformément à la tendance déjà notée au cours des cinq années précédentes, l'encaissement a encore connu une augmentation (+ 5,7 %). Pointons aussi des frais d'exploitation qui restent maîtrisés, bien qu'en hausse de 13,9 % (+ € 1,64 million) et des résultats financiers en baisse (- 32,8 %, soit - € 10,8 millions, après un exercice 2022 marqué par de fortes plus-values), largement compensés par une charge des sinistres en très nette baisse (- 22,2 %, soit une charge allégée de € 27,2 millions). Les résultats de 2022 de la Caisse Commune avaient été marqués par une situation inflationniste exceptionnelle. Comme pressenti, un retour à la stabilité en 2023 a permis de retrouver une situation financière en rapport avec ses activités.

- **L'encaissement**

La hausse de l'encaissement (+ 5,7 % par rapport à 2022) a porté son total, en 2023, à € 88,2 millions. Cette croissance a été réalisée par l'affiliation de plusieurs nouveaux clients représentant un volume important de primes, mais aussi par des décomptes de primes nettement plus élevés qu'en 2022, notamment du fait de l'inflation et de l'indexation des salaires.

FEDERALE Assurance reste fidèle à sa politique prudente en matière d'acceptation et veille de manière continue à la qualité de son portefeuille.

- **La sinistralité**

Le ratio entre le coût total des sinistres liés à un accident du travail et les primes évolue très favorablement. La charge des sinistres (intégrant les capitaux Fedris) survenus durant l'exercice 2023 connaît une baisse significative de 22,2 %, passant de € 122,9 millions en 2022 à € 99,9 millions en 2023. Comme évoqué ci-dessus, le principal facteur d'évolution favorable a été l'impact de l'inflation élevée (six indexations en un an) sur les réserves pour sinistres.

Le nombre absolu de sinistres est en baisse de 20,2 % et s'élève à 9.982 dossiers. La Caisse Commune n'a, en 2023, recensé aucun sinistre très grave ayant entraîné une incapacité permanente des victimes de plus de 50 %, mais déplore onze cas mortels pris en charge (contre sept en 2022).

Cette baisse substantielle de la charge des sinistres démontre la pertinence, assortie de résultats chiffrés tangibles, de la poursuite des mesures prises par la Caisse Commune pour préserver la bonne qualité de son portefeuille clients. Elle justifie aussi la nécessité d'une politique renforcée en matière de prévention des accidents en partenariat avec les clients. Nombre d'entre eux sont néanmoins conscients qu'au-delà des conséquences humaines pour la victime et son entourage, un accident du travail génère aussi des coûts directs et indirects élevés pour l'employeur.

Le ratio de solvabilité déterminé selon les normes Solvency II, s'élève à 197,99 % au 31 décembre 2023.

#### **Ristournes :**

La Caisse Commune n'octroie pas de ristournes suite à l'exercice 2023 (ristournes de 0%). Dans la lignée de la décision prise sur l'affectation des résultats de l'exercice 2022, FEDERALE Assurance privilégie la constitution de provisions (réserves) supplémentaires (qui restent donc au sein de l'entreprise) afin de faire face aux incertitudes. Par ailleurs, dans le cadre du plan stratégique Shape25, des investissements importants, principalement en solutions IT, ont été réalisés et sont encore planifiés. L'objectif de ces investissements est d'optimiser le service offert aux clients, dont les exigences et les attentes évoluent, en améliorant l'efficacité des process internes, en leur proposant des nouvelles solutions d'assurances et en mettant à leur disposition des nouveaux canaux et outils digitaux. FEDERALE Assurance élabore en outre de nouvelles méthodes de fidélisation de ses clients.

## A.2.3. Mutuelle-Vie

### 1. Données quantitatives

**Au 31/12/2022**

S.05.01.02.02 Life				Sheets	Z Axis:			
				Line of Business for: life insurance obligations				Total
				Health insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance		
				C0210	C0220	C0230	C0300	
Premiums written	Gross	R1410	773,536.39	183,335,935.63	3,903,931.17	188,013,403.19		
	Reinsurers' share	R1420	90,658.27	1,030,861.66	0.00	1,121,519.93		
	Net	R1500	682,878.12	182,305,073.97	3,903,931.17	186,891,883.26		
Premiums earned	Gross	R1510	773,536.39	183,335,935.63	3,903,931.17	188,013,403.19		
	Reinsurers' share	R1520	90,658.27	1,030,861.66	0.00	1,121,519.93		
	Net	R1600	682,878.12	182,305,073.97	3,903,931.17	186,891,883.26		
Claims incurred	Gross	R1610	351,873.45	211,988,969.96	2,270,555.45	214,611,398.86		
	Reinsurers' share	R1620	36,388.52	1,096,924.74	0.00	1,133,313.26		
	Net	R1700	315,484.93	210,892,045.22	2,270,555.45	213,478,085.60		
Changes in other technical provisions	Gross	R1710						
	Reinsurers' share	R1720						
	Net	R1800						
Expenses incurred		R1900	960,430.03	28,711,644.62		29,672,074.65		
Other expenses		R2500						
Total expenses		R2600	960,430.03	28,711,644.62		29,672,074.65		

**Au 31/12/2023**

S.05.01.01.02 Life				Z Axis:			
				Line of Business for: life insurance obligations			Total
		Medical expense insurance	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance			
			C0220	C0230	C0300		
Premiums written	Gross	R1410	865,942.53	192,882,505.94	1,978,801.33	194,861,307.27	
	Reinsurers' share	R1420	433,218.71	1,135,403.94	0.00	1,135,403.94	
	Net	R1500	432,723.82	191,747,102.00	1,978,801.33	193,725,903.33	
Premiums earned	Gross	R1510	865,942.53	192,882,505.94	1,978,801.33	194,861,307.27	
	Reinsurers' share	R1520	433,218.71	1,135,403.94	0.00	1,135,403.94	
	Net	R1600	432,723.82	191,747,102.00	1,978,801.33	193,725,903.33	
Claims incurred	Gross	R1610	527,671.32	217,961,963.55	5,114,317.38	223,076,280.93	
	Reinsurers' share	R1620	252,585.65	1,235,989.40	0.00	1,235,989.40	
	Net	R1700	275,085.67	216,725,974.15	5,114,317.38	221,840,291.53	
Total technical expenses		R2600				35,312,305.47	

## 2. Analyse quantitative

Après avoir connu un recul de 12,9 % en 2022, l'encaissement de la Mutuelle-Vie reprend sa croissance en 2023 (+ 4,1 %). Les résultats financiers récurrents augmentent de € 10,2 millions, étant moins impactés par la vente du portefeuille Vie individuelle « classique » qu'en 2022. La réduction du profil de risque (« *derisking* ») du portefeuille s'est poursuivie. Les investissements en matière de digitalisation et pour la mise en conformité aux nombreuses nouvelles réglementations auxquelles les assureurs doivent se conformer ont un impact sur les frais d'exploitation, en hausse de 18,1 %. Le résultat réalisé par la Mutuelle-Vie lui permet d'accorder à ses clients des ristournes-vie (statutairement dénommées participations bénéficiaires) et de maintenir un ratio de solvabilité qui dépasse largement les exigences légales en la matière.

Comme évoqué ci-avant, l'encaissement de 2023 est reparti à la hausse, après avoir connu une contraction en 2022. Une tendance néanmoins contrastée :

### Assurances-vie pour particuliers

L'évolution de l'encaissement est générale pour les assurances-vie individuelles : il diminue significativement (- 27,7 %) en branche 21, de même qu'en branche 23 (- 49,3 %). Précisons néanmoins qu'au sein de la branche 21, la baisse du chiffre d'affaires est moins marquée pour l'épargne-pension (- 20,7 %) et la Pension Libre Complémentaire pour Indépendants (- 14,2%).

Ce tassement illustre l'attrait déclinant des produits de la branche 21 par rapport aux alternatives de placement qui s'offrent au consommateur, à savoir la bourse en général. Comportant certes plus de risques, ces solutions offrent des rendements potentiellement plus élevés. Cependant, cette perception évolue, du fait de la hausse des taux d'intérêts à long terme, qui offrent des perspectives encourageantes pour les solutions d'assurances-vie de la branche 21. La garantie qu'elles offrent sur le taux d'intérêt, que la Mutuelle-Vie a revu à la hausse le 1<sup>er</sup> janvier 2023, retient à nouveau l'attention des épargnants et investisseurs

souhaitant maîtriser les risques liés à leurs placements. Une conjonction de facteurs explique ce tassement. Pour les solutions de la branche 21, pointons la vente d'une part (largement minoritaire) du portefeuille Vie Individuelle « classique » à Monument Re Belgium, une appétence moindre des clients à investir dans des solutions à long terme en raison de la courbe des taux inversée, mais aussi l'épargne investie par de nombreux citoyens dans les bons d'état émis en 2023.

Le chiffre d'affaires à la baisse réalisé pour la branche 23 est lié au risque, intégralement à charge du souscripteur, lié à ce type d'investissement. Après une bonne année 2021, le climat a radicalement changé en 2022 où les fonds ont enregistré un rendement nettement négatif. Pour de nombreux clients, cela a constitué un signal de rappel, tempérant significativement leur appétence au risque.

Les produits de la Branche 23 ont connu des rendements positifs en 2023. Bien que les inquiétudes persistantes concernant l'inflation élevée, les niveaux des taux d'intérêt et les tensions géopolitiques aient dominé l'année, les marchés des actions et obligataires se sont redressés en 2023.

Le fonds Federale Fund Pension a été créé en avril 2023. Ce fonds d'investissement interne n'est proposé aux clients de Fédérale Assurance que dans le cadre des 2 produits suivants : Vita Flex 44 Pension (en formules épargne-pension et épargne à long terme) et Vita Flex 44 Manager (assurance d'engagement individuel de pension).

Parallèlement, la hausse des taux d'intérêts a rendu les produits de la branche 21 à nouveau plus attractifs. Il convient ainsi de noter que l'encaissement de Vita Flex 44, la solution flexible permettant une combinaison des branches 21 et 23 et produit phare au sein de la gamme de solutions de placement offertes par la Mutuelle Vie, a connu une progression remarquable de 34,4 %, dont le moteur a été le volet branche 21 (+ 147,3 %).

Contrairement à 2021 et 2022 qui avaient marqué un tournant pour la branche 44, la part des primes versées en branche 23 est redevenue minoritaire (21,7 % en 2023 pour 57,4 % en 2022) par rapport aux versements effectués en branche 21. La garantie offerte sur le taux d'intérêt, que la Mutuelle-Vie a revu à la hausse le 1<sup>er</sup> janvier 2023, a été privilégiée par les épargnants et investisseurs souhaitant maîtriser les risques liés à leurs placements.

### **Assurances-vie pour entreprises**

Le chiffre d'affaires réalisé pour les assurances-vie groupe de la branche 21 connaît une reprise de croissance (+ 8,9 %). Il convient de tenir compte de la mise en run-off (depuis le 11 janvier 2021) des activités EB (Employee Benefits) de la Mutuelle-Vie. Cela signifie qu'elle ne commercialise plus de nouvelles assurances de groupe pour travailleurs salariés depuis ce moment et que, comme en 2022, l'encaissement de 2023 a été réalisé exclusivement sur des contrats existants.

### **Contrats de capitalisation (branche 26)**

Après un recul de 10,7 % du chiffre d'affaires en 2022, l'encaissement en branche 26 a connu une hausse importante en 2023 (+ 23,4 %). L'encaissement résulte principalement de deux facteurs :

- le partenariat de la Mutuelle-Vie avec Korfine, qui distribue des contrats branche 26 permettant la constitution de la garantie locative légale entre bailleur et locataire, et
- les versements sur le compte de capitalisation Nova Deposit, distribué par son propre réseau de vente.

## Solvabilité

Le ratio de solvabilité déterminé selon les règles du régime de solvabilité (Solvency II), s'élève à 225,65% au 31 décembre 2023.

## Participations bénéficiaires

La Mutuelle-Vie est en mesure d'accorder des participations bénéficiaires 2023 appréciables.

Certains produits financiers et assurances-vie-entreprises offrent des rendements qui figurent parmi les plus élevés du marché. Il convient de souligner que la Mutuelle-Vie accorde un taux de participations bénéficiaires unique sur la totalité de la réserve constituée contrairement à d'autres assureurs qui n'accordent des participations bénéficiaires élevées qu'à condition que les réserves dépassent un certain montant.

En résumé, cela porte le rendement total des principaux produits d'assurance-vie aux pourcentages communiqués dans le tableau ci-dessous.

PARTICIPATIONS BENEFICIAIRES ET RENDEMENTS TOTAUX 2023			
<b>Produits financiers</b>			
	<b>Taux garanti</b>	<b>Participation bénéficiaire</b>	<b>Rendement brut total</b>
Diamant Invest/Pension/Junior	0,00 à 4,75%	0,00 à 0,25%	0,25 à 4,75%
Vita Invest/Vita Invest.2	0,00 à 2,00%	0,00 à 1,00%	0,2 à 2,00%
Vita Invest Dynamic	0,00%	1,60%	1,60%
Vita Pension	1,250%	0,750%	2,00%
Vita Flex	1,250%	0,650%	1,90%
Vita PCLI	1,250%	0,750%	2,00%
Nova Invest	0,15 à 1,75%	0,00 à 0,80%	0,95 à 1,75%
<b>Fonds (Branche 23)</b>			<b>Rendement net</b>
FEDERALE - Euro Equities growth			3,2%
FEDERALE - Euro Bonds opportunities			6,3%
FEDERALE - Euro Real Estate Dynamic			8,0%
FEDERALE - Invesco Balanced Risk Allocation Fund (Flexible)			1,3%
FEDERALE - Fidelity Word (Equities)			15,1%
FEDERALE - Robeco Emerging Markets (Equities)			6,9%
FEDERALE - Schroder Global Climate Change (Equities)			5,8%
FEDERALE Pension			0,9%
<b>Assurances de groupe et d'engagement individuel de pension</b>			
	<b>Taux garanti</b>	<b>Participation bénéficiaire</b>	<b>Rendement brut total</b>
F-MANAGER VIP	1,250%	0,650%	1,90%
F-MANAGER	1,250%	0%	1,25%
F-BENEFIT	0,25 à 3,75%	0,00 à 1,00%	1,25 à 3,75%

## A.2.4. Groupe FEDERALE Assurance

**Au 31/12/2022**

Net Amount (milliers euros)	Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)										Total
	Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property	General liability insurance	Legal expenses insurance	Miscellaneous financial loss	
Premium Written	2,079.51	5,379.10	82,671.90	71,637.54	41,088.60	1,641.95	66,900.46	35,500.02	9,677.46	2,308.87	318,885.40
Premium Earned	2,078.65	5,160.79	82,671.90	72,357.95	41,212.69	1,643.91	68,654.23	35,391.26	9,662.74	2,309.90	321,144.03
Claims incurred	1,449.47	2,623.87	100,630.05	40,445.54	21,470.94	24.89	40,532.52	18,253.90	4,695.83	2,024.69	232,151.70
Changes in other technical provisions	(6.57)	27.34	(2,301.95)	9,971.36	3,901.71	5.34	1,439.68	4,271.99	489.23	(1.48)	17,796.64
Expenses incurred	1,785.04	2,491.55	16,883.70	29,582.51	15,075.73	490.66	34,006.89	17,420.42	5,461.66	1,121.62	124,319.77
Other expenses											(4,946.23)
Total expenses											119,373.54

S.05.01.02.02 Life			Z Axis:	
			Line of Business for: life insurance obligations	Total
			Insurance with profit participation	
			C0220	C0300
Premiums written	Gross	R1410	178,113,557.66	178,113,557.66
	Reinsurers' share	R1420	1,030,861.66	1,030,861.66
	Net	R1500	177,082,696.00	177,082,696.00
Premiums earned	Gross	R1510	178,113,557.66	178,113,557.66
	Reinsurers' share	R1520	1,030,861.66	1,030,861.66
	Net	R1600	177,082,696.00	177,082,696.00
Claims incurred	Gross	R1610	211,988,969.96	211,988,969.96
	Reinsurers' share	R1620	1,096,924.74	1,096,924.74
	Net	R1700	210,892,045.22	210,892,045.22
Expenses incurred		R1900	28,711,644.62	28,711,644.62
Other expenses		R2500		-276,148.28
Total expenses		R2600		28,435,496.34

**Au 31/12/2023**

	Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Legal expenses insurance	Miscellaneous financial loss	Casualty	Property	Total
Premiums written	1,854,081.72	5,494,959.47	87,314,951.73	72,437,854.30	43,387,434.27	2,458,551.50	72,917,454.81	39,054,878.17	10,064,965.19	2,496,491.07	111,897.12	34,585.37	337,628,104.71
Premiums earned	1,843,248.33	5,473,624.57	87,314,951.73	71,989,001.78	42,697,099.42	2,427,584.25	70,997,105.44	39,037,089.84	9,972,503.59	2,496,501.33	111,897.12	34,585.37	334,395,192.78
Claims incurred	536,210.33	1,624,074.63	73,910,178.24	44,456,647.01	25,110,295.12	585,298.90	34,625,110.20	20,068,933.24	5,036,054.99	1,986,554.32	0.00	-4,955.80	207,934,401.18
Expenses incurred	1,912,543.33	2,622,994.61	19,028,183.87	30,995,725.08	16,169,989.84	616,787.57	36,444,429.13	19,925,003.30	5,754,787.56	1,216,493.55	0.00	0.00	134,686,937.84
Other expenses													0.00
Total expenses													134,686,937.84

S.05.01.01.02 Life			Insurance with profit participation	Total
Premiums written	Gross	R1410	192,882,505.94	192,882,505.94
	Reinsurers' share	R1420	1,135,403.94	1,135,403.94
	Net	R1500	191,747,102.00	191,747,102.00
Premiums earned	Gross	R1510	192,882,505.94	192,882,505.94
	Reinsurers' share	R1520	1,135,403.94	1,135,403.94
	Net	R1600	191,747,102.00	191,747,102.00
Claims incurred	Gross	R1610	217,961,963.55	217,961,963.55
	Reinsurers' share	R1620	1,235,989.40	1,235,989.40
	Net	R1700	216,725,974.15	216,725,974.15
Expenses incurred		R1900	34,175,316.42	34,175,316.42
Other expenses		R2500		0.00
Total expenses		R2600		34,175,316.42

## A.3. Résultats des investissements

### A.3.1. Société Coopérative

TECHNIQUE + NON-TECHNIQUE				
SC	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	Delta
Résultats récurrents	19,21	20,15	18,76	-0,94
Résultats non récurrents	2,02	6,48	1,28	-4,46
	<b>21,23</b>	<b>26,63</b>	<b>20,04</b>	<b>-5,40</b>

Les taux sans risque ont continué d'augmenter jusqu'à l'automne 2023. Les effets de la continuation de la réduction du profil de risque (« *derisking* ») ainsi que l'abandon de rendements élevés sur obligations cédées ou arrivant à échéance dans l'année ont été compensés par le rendement en hausse des nouveaux investissements, de sorte que le rendement récurrent sur portefeuille a recommencé à croître. Cette stratégie est menée par la nécessité de ne pas augmenter la charge en capital de marché sous le régime Solvency II.

Le rendement récurrent a cessé de s'éroder passant de 3.64% il y a un an à 3.67%.

Les résultats financiers totaux sont en baisse de € 5.4 millions, à € 21.3 millions.

Les résultats récurrents (techniques + non techniques) sont en baisse de € 0.84 million, à € 19.3 millions, suite à des baisses de revenus locatifs.

Les revenus non récurrents (techniques + non techniques) sont en baisse de € 4.5 millions, à € 2.0 millions, actés sur des plus-values sur actions et sur actifs immobiliers. Il n'y a pas eu de réduction de valeur sur des dossiers crédits.

### A.3.2. Caisse Commune

CC - TECHNIQUE et NON-TECHNIQUE	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	Delta
Résultats récurrents	25,86	25,86	29,65	0,00
Résultats non récurrents	-2,10	8,47	8,74	-10,57
	<b>23,76</b>	<b>34,34</b>	<b>38,39</b>	<b>-10,57</b>

Le rendement sur portefeuille est resté quasi stable en 2023. Le rendement récurrent s'érode de -0.04% passant de 3.26% à 3.22% essentiellement consécutif aux mesures de *derisking*. Les effets de la poursuite de la réduction du profil de risque (« *derisking* ») ont pu être compensés par la hausse des taux sans risque. Cette stratégie est menée par la nécessité de

ne pas augmenter la charge en capital de marché sous le régime Solvency II. Des positions en titres d'états inflatés ont été considérablement renforcées.

Les résultats financiers totaux sont en baisse de € -10.8 millions, à € 23.6 millions (technique + non-technique), cette baisse n'étant attribuable qu'au non renouvellement des importantes plus-values qui avaient été actées au cours de l'exercice précédent. Les revenus récurrents sont restés stables à un niveau de € 26.0 millions.

### A.3.3. Mutuelle-Vie

MV hors BR 23	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	Delta
Recurrent Vie	69,28	79,88	82,56	-10,60
Non recurrent Vie	-3,68	-21,59	-5,32	17,92
Recurrent Non Vie	0,16	-0,05	0,30	0,21
Non recurrent Non Vie	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>65,76</b>	<b>58,24</b>	<b>77,54</b>	<b>7,52</b>
Recurrent Non Technique	0,52	-2,04	-1,90	2,56
Non recurrent Non Technique	0,06	-0,06	1,07	0,11
<b>Total Vie-Non Vie-Non Technique</b>	<b>66,34</b>	<b>56,15</b>	<b>76,71</b>	<b>10,20</b>
<b>Total récurrent</b>	<b>69,96</b>	<b>77,79</b>	<b>80,96</b>	-7,83
<b>Total non récurrent</b>	<b>-3,62</b>	<b>-21,65</b>	<b>-4,25</b>	18,03
<b>Total Vie-Non Vie-Non Technique</b>	<b>66,34</b>	<b>56,15</b>	<b>76,71</b>	<b>10,20</b>

Bien que les taux sans risque aient continué de monter en 2023, la réduction du profil de risque (« *derisking* ») ainsi que l'abandon de rendements élevés sur obligations cédées ou arrivant à échéance dans l'année ont contribué à encore faire baisser le rendement récurrent sur portefeuille, mais en même temps à renforcer la solvabilité de la société.

Les résultats financiers totaux (hors Branche 23) sont en hausse de € 10,2 millions, à € 66,3 millions.

Les résultats récurrents sont en baisse de - € 7.8 millions, à € 70.0 millions, suite à la réduction susmentionnée du profil de risque du portefeuille et à la cession du portefeuille Vie Individuelle classique.

Le rendement récurrent est en baisse passant de 3.52% à 3.23% d'une année à l'autre.

Les revenus non récurrents sont de - € 3.6 millions. Il s'agit d'une combinaison de plus-values sur titres dans le cadre de la réduction du profil de risque (« *derisking* ») et de réductions de valeur sur des dossiers crédit, dans un contexte de taux élevés délicat pour certains émetteurs.

#### **A.3.4. Groupe consolidé FEDERALE Assurance**

La politique d'investissement reste essentiellement basée sur le principe de prudence. Le groupe **FEDERALE Assurance** dispose d'un portefeuille de placements équilibré. Les investissements sont réalisés essentiellement en gestion directe, en fonction de leur rendement, de leur risque sous-jacent, de leur liquidité, de leur consommation en capital sous Solvency II, de l'exigence de la gestion actif-passif, de leur caractère durable ESG et de leur diversification. Tout cela est mené dans une perspective à long terme, dans le respect des normes imposées par la Banque Nationale de Belgique.

L'année 2023 a été marquée par une politique d'investissement axée sur la réduction du risque au niveau des trois entreprises d'assurance. Cette politique s'est traduite par une réduction des poches d'actions et d'obligations d'entreprises au bénéfice d'obligations d'état et d'autres emprunts sécurisés.

L'activité d'asset management immobilier est effectuée par la SA FEDERALE REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT. Celle-ci a clôturé l'année 2023 par une baisse de 43% de son bénéfice à 13,0 millions €, alors qu'il était de 22,6 millions € en 2022 (alors avec 9,9 millions € de gains de réévaluation). Le résultat distribuable a baissé de 13,0 millions € à 11,0 millions €, malgré une occupation quasi complète des actifs, suite à la hausse des coûts de dette, essentiellement au bénéfice de la Mutuelle Vie.

#### **A.4. Résultats des autres activités**

La Mutuelle-Vie, Société Coopérative et Caisse Commune détiennent ensemble diverses sociétés immobilières qui contribuent aux revenus financiers.

#### **A.5. Autres informations**

Aucune autre information ne doit être mentionnée.

## **B. SYSTEME DE GOUVERNANCE**

### **B.1. Informations générales sur le système de gouvernance**

#### **B.1.1. Description du système**

##### **B.1.1.1 Le groupe d'assurance FEDERALE ASSURANCE**

Afin de favoriser une gestion efficace et prudente de leurs activités et des risques inhérents à leur modèle d'entreprise, les trois entreprises d'assurance de [FEDERALE Assurance](#), qui forment entre elles un consortium, ont adopté une structure de gestion centralisée opérant une distinction claire entre :

- la direction concrète et la gestion journalière effectuées par le comité de direction.
- la surveillance de celles-ci par les conseils d'administration.

Deux comités spécialisés sont constitués au sein du conseil d'administration pour renforcer son efficacité : le comité d'audit et des risques et le comité de nomination et de rémunération.

En outre, le conseil consultatif, est chargé d'émettre des avis sur des questions spécifiques à la demande du conseil d'administration.

#### **1. Missions et responsabilités des organes sociétaires**

##### **a. Le conseil d'administration**

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exclusion de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Il assume la responsabilité finale de [FEDERALE Assurance](#) et s'organise par un règlement d'ordre intérieur qu'il établit, tant pour lui-même que pour les autres instances de gouvernance de [FEDERALE Assurance](#).

Le conseil d'administration est notamment chargé :

- de définir et superviser la stratégie, la politique générale de [FEDERALE Assurance](#) en ce compris la politique commerciale, la politique en matière de gestion des risques, les diversifications, les acquisitions et désinvestissements ainsi que les objectifs et les valeurs ;
- d'approuver et évaluer régulièrement l'efficacité du système de gouvernance;
- de superviser les activités du comité de direction;
- d'évaluer régulièrement le fonctionnement du contrôle interne et s'assurer que ce contrôle procure un degré de certitude raisonnable quant à la fiabilité du processus de reporting de l'information financière;
- de prendre connaissance des constats importants établis par les fonctions de contrôle indépendantes (à savoir la fonction de gestion des risques, la fonction actuarielle, la fonction de compliance et la fonction d'audit interne), le commissaire agréé et les autorités de contrôle; le cas échéant par l'intermédiaire du comité d'audit et des risques ;

- d'adopter et évaluer régulièrement les principes généraux de la politique de rémunération et assurer la surveillance de sa mise en œuvre.

### ***b. Le comité de direction***

Le comité de direction, agissant comme organe collégial, est chargé, sous la présidence du CEO, en application de la délégation de pouvoirs accordée par le conseil d'administration, de la direction effective et de la gestion journalière de **FEDERALE Assurance** ainsi que de sa représentation.

Il est collectivement responsable envers le conseil d'administration.

Les missions du comité de direction sont notamment de :

- assurer la direction des activités de **FEDERALE Assurance** conformément aux objectifs stratégiques fixés par le conseil d'administration et à ses décisions ;
- fournir en temps utile au conseil d'administration toutes les informations relatives aux activités de **FEDERALE Assurance** et faire rapport au conseil d'administration sur sa situation financière et sur tous les aspects nécessaires à l'exécution de ses obligations et à son fonctionnement efficace ;
- mettre en place des structures organisationnelles et opérationnelles conçues pour soutenir les objectifs stratégiques et les opérations de **FEDERALE Assurance**.
- veiller à mettre en œuvre la politique de rémunération et la politique d'intégrité qui ont été adoptées par le conseil d'administration ;
- mettre en œuvre la politique de gestion des risques définie par le conseil d'administration en prenant les mesures nécessaires pour assurer la maîtrise des risques.

### ***c. Les comités spécialisés***

Afin de pouvoir examiner en profondeur les dossiers soumis au conseil d'administration et préparer les décisions de ce dernier, deux comités spécialisés ont été constitués en son sein: le comité d'audit et des risques et le comité de nomination et de rémunération.

#### ***i. Le comité d'audit et des risques***

Le comité d'audit et des risques est chargé entre autres :

- du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, du suivi de l'audit interne et de ses activités, et du suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés.
- de conseiller le conseil d'administration sur l'organisation de la fonction de gestion des risques et sur les aspects concernant la stratégie et le niveau de tolérance en matière de risques, tant actuels que futurs. Il assiste le conseil d'administration lorsque celui-ci supervise la mise en œuvre de cette stratégie et de l'appétence au risque par le comité de direction.

Il soumet également au conseil d'administration la proposition de nomination (ou de renouvellement) et de rémunération du commissaire agréé.

#### *ii. Le comité de nomination et de rémunération*

Le comité de nomination et de rémunération émet entre autres un avis à l'intention du conseil d'administration concernant la nomination et la rémunération des administrateurs non-exécutifs pour leur mandat au sein du conseil d'administration ou d'un comité spécialisé, des administrateurs exécutifs et des membres du conseil consultatif.

Il émet également un avis sur la politique de rémunération, les pratiques de rémunération et sur les incitants créés au regard de la maîtrise des risques, des besoins en fonds propres et de la position de liquidité.

#### **d. Le conseil consultatif**

Le conseil consultatif est chargé de faire part de son avis au conseil d'administration en matière de stratégie et politique commerciale, de sujets relatifs aux activités d'assurance et chaque fois que le conseil d'administration et le comité de direction le jugent utile.

Il est consulté obligatoirement en matière de modification de statuts, modification du règlement d'ordre intérieur du conseil d'administration, octroi de ristournes et participations bénéficiaires et nomination du président du conseil d'administration.

### **B.1.1.2 Les autres sociétés du groupe consolidé FEDERALE ASSURANCE**

Les conseils d'administration des autres sociétés du groupe consolidé [FEDERALE Assurance](#) sont composés, en règle, d'un ou de plusieurs membres du comité de direction de [FEDERALE Assurance](#).

Cela permet une meilleure intégration des différentes filiales dans le groupe consolidé [FEDERALE Assurance](#) et la poursuite d'une stratégie et d'une gestion cohérente.

### **B.1.2. Politique et pratiques de rémunération**

La politique de rémunération de [FEDERALE Assurance](#) est établie conformément aux dispositions légales et réglementaires en la matière et s'inscrit dans la politique générale de bonne gouvernance de [FEDERALE Assurance](#).

Les principes généraux de la politique de rémunération sont fixés par le conseil d'administration, sur avis du comité de nomination et de rémunération.

Le comité de direction veille à la mise en œuvre correcte de cette politique.

#### **1. Principes généraux**

La politique de rémunération et les pratiques de rémunération de [FEDERALE Assurance](#) sont établies, mises en œuvre et maintenues en vigueur d'une manière conforme à la stratégie d'entreprise et de gestion des risques, au profil de risque, aux objectifs, aux pratiques de gestion des risques et aux intérêts et résultats à long terme de [FEDERALE Assurance](#) et comportent des mesures de prévention des conflits d'intérêts.

La politique de rémunération promeut une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas la prise de risques au-delà des limites de tolérance au risque de [FEDERALE Assurance](#).

Elle est alignée sur sa politique en matière de durabilité. Les principes de prudence et d'efficacité qu'elle applique à ses investissements se reflètent également dans sa politique de rémunération. [FEDERALE Assurance](#) vise, en effet, à éviter dans cette politique une prise de risques excessive lorsqu'elle investit l'argent de ses clients, y compris en respectant sa politique d'investissement durable.

## 2. Pratiques de rémunération en vigueur pour tous les membres du personnel

La structure de rémunération de [FEDERALE Assurance](#) comprend actuellement deux composantes :

- Une rémunération fixe : chaque collaborateur reçoit un salaire de base qui correspond à sa fonction, ses compétences et son expérience. La rémunération fixe est octroyée sur base d'un barème propre à [FEDERALE Assurance](#).
- Une rémunération variable à court terme : chaque collaborateur peut prétendre à un complément éventuel, sous la forme de primes d'encouragement. Les collaborateurs reçoivent ces primes en fonction de la réalisation d'objectifs annuels, individuels et collectifs dont certains liés à la durabilité.

Les membres de l'encadrement supérieur, qui exercent leurs activités dans le cadre d'un contrat de travail, peuvent également bénéficier d'une gratification. L'attribution de celle-ci aux cadres supérieurs est soit décidée par le comité de direction suivant des critères prédéfinis soit est fixée dans les conventions conclues avec ceux-ci.

Le salaire fixe des collaborateurs du réseau de vente est complété par une partie variable qui est soit déterminée sur base de la qualité et de la quantité de nouveaux contrats (pour les gérants de bureaux (mobiles), les attachés commerciaux et les *local sales support*), soit constituée par le paiement de commissions (pour les conseillers).

[FEDERALE Assurance](#) veille à obtenir l'avis de la fonction de compliance sur la détermination des rémunérations variables en fonction d'objectifs commerciaux et des 'incentives' et à ce qu'elle puisse assurer le contrôle de leur impact dans le cadre des exigences en matière de distribution de produits d'assurance et de conflits d'intérêts.

Le plan stratégique Shape25 a enfin pour ambition de faire évoluer progressivement et résolument la politique de rémunération vers une plus large prise en compte de la performance et de l'innovation.

## 3. Règles applicables à la catégorie des « Identified Staff »

La politique de rémunération comporte des dispositions spécifiques relatives aux personnes qui forment la catégorie des « Identified Staff ». Il s'agit :

- des membres du conseil d'administration ;
- des membres du comité de direction ;

- des responsables des fonctions de contrôle indépendantes ;
- des membres du personnel de l'entreprise dont l'activité professionnelle, exercée individuellement ou au sein d'un groupe, a eu ou est susceptible d'avoir une incidence matérielle sur le profil de risque des entreprises d'assurance (« risk takers »).

#### **a. Membres du conseil d'administration**

Les administrateurs non-exécutifs ont droit, durant leur mandat, à une rémunération fixe et à un jeton de présence par réunion à laquelle ils assistent, dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Leur rémunération est déterminée en fonction des responsabilités qu'ils assument et du temps consacré à leur fonction.

Leur rémunération n'est pas liée aux résultats de [FEDERALE Assurance](#). Ils ne bénéficient en outre ni d'avantages en nature, ni d'avantages liés aux plans de pension.

Les administrateurs non-exécutifs ne bénéficient d'aucune forme de rémunération variable.

Les administrateurs exécutifs exercent leur mandat d'administrateur à titre gratuit.

#### **b. Membres du comité de direction**

Les honoraires des membres du comité de direction se composent d'une rémunération fixe (honoraires fixes) et d'une rémunération variable à court terme (honoraires variables) dont le paiement d'une partie est différée.

L'honoraire fixe des membres du comité de direction est déterminé par le conseil d'administration, sur avis du comité de nomination et de rémunération.

Il est fixé en fonction de leur expérience et leur expertise, ainsi que des responsabilités qu'ils assument, mais aussi en fonction des conditions du marché prévalant pour des fonctions et des profils de compétences équivalents.

L'honoraire variable est fixé en fonction de l'atteinte d'objectifs ou de 'key performance indicators' (KPI), intégrant également des objectifs en matière de durabilité conformes à la stratégie de [FEDERALE Assurance](#) en la matière, déterminés par le comité de nomination et de rémunération. Le pourcentage de réalisation de ces KPI est fixé par le conseil d'administration sur proposition du comité de nomination et de rémunération. Cette rémunération n'est pas considérée comme importante au sens des dispositions légales et réglementaires en la matière.

L'administrateur-délégué et les membres du comité de direction exercent leurs activités sous le statut d'indépendant.

#### **c. Les responsables de fonctions de contrôle indépendantes**

Ces membres du personnel sont soumis au même régime que les employés, en ce qui concerne les règles applicables à leur contrat de travail.

Leur rémunération variable n'est, en aucun cas, liée aux performances des services opérationnels concernés ou des domaines d'activités contrôlés.

#### **d. Les « Risk Takers »**

Le *chief investment officer* (CIO) et les responsables de la souscription en assurance vie et non-vie sont soumis au même régime que les employés, en ce qui concerne les règles applicables à leur contrat de travail.

Leur rémunération variable est attribuée en fonction de la réalisation d'objectifs annuels liés à leur fonction. Elle n'est en aucun cas liée aux performances des secteurs opérationnels concernés.

## **B.2. Exigences d'expertise et d'honorabilité**

### **B.2.1. Exigences « Fit & Proper »**

Les membres du conseil d'administration, du comité de direction et les responsables des fonctions de contrôle indépendantes doivent disposer en permanence de l'expertise adéquate à l'exercice de leur fonction afin de garantir une gestion saine et prudente de [FEDERALE Assurance](#) ainsi que d'une honorabilité professionnelle irréprochable.

Les exigences d'expertise et d'honorabilité professionnelle sont décrites dans la politique « Fit & Proper » de [FEDERALE Assurance](#) approuvée par le conseil d'administration ainsi que dans les profils de fonction établis pour les administrateurs non-exécutifs, les membres du comité de direction et les responsables de fonctions de contrôle indépendantes.

L'expertise vise les connaissances et l'expérience adéquates de la personne, ses compétences personnelles et le comportement professionnel requis pour exercer sa fonction.

L'honorabilité professionnelle porte sur l'honnêteté et l'intégrité de la personne.

La politique « Fit & Proper » et les profils de fonction tiennent compte des règles édictées par la Banque Nationale de Belgique.

Cette politique est complétée par des dispositions spécifiques relatives à la composition du conseil d'administration et du comité de direction et à la sélection des administrateurs et des membres du comité de direction, et par des règles internes concernant les fonctions extérieures et les incompatibilités.

## **B.2.2. Processus d'appréciation des exigences « Fit & Proper »**

FEDERALE Assurance met en œuvre des procédures d'évaluation de l'expertise et de l'honorabilité professionnelle des membres du conseil d'administration, du comité de direction et des responsables des fonctions de contrôle indépendantes tant lors de leur sélection que pendant l'exercice de leur fonction.

L'évaluation ou la réévaluation (suite à des éléments nouveaux ou un renouvellement de mandat) de la personne intéressée est effectuée soit par le conseil d'administration, soit par le comité de nomination et de rémunération, soit par le comité de direction selon que le dossier de candidature concerne un administrateur exécutif, un membre du comité de direction ou un responsable d'une fonction de contrôle indépendante. Le résultat final de ces évaluations et les considérations à la base des décisions sont consignées par écrit, y compris les accords éventuels sur des points d'amélioration en rapport avec l'expertise.

Si le résultat de l'évaluation ou de la réévaluation est positif, les formulaires standard établis par la Banque Nationale de Belgique sont complétés par la personne concernée et par FEDERALE Assurance et transmis à la Banque Nationale de Belgique avec la documentation correspondante, laquelle réalisera sa propre évaluation du caractère « Fit & Proper » de la personne concernée aux fins d'approbation préalable de celle-ci.

La politique « FIT & PROPER » prévoit également la signature par l'intéressé d'une déclaration écrite dans laquelle il confirme qu'il respectera sans réserve les normes d'expertise et d'honorabilité en vigueur pour sa fonction pendant toute la durée de cette fonction et l'obligation de communiquer immédiatement tout évènement susceptible d'influencer le caractère « Fit & Proper ».

Une évaluation de la compétence individuelle des responsables des fonctions de contrôle indépendantes est effectuée régulièrement afin de s'assurer qu'ils demeurent aptes à l'exercice de la fonction.

Complémentairement à celle-ci, le conseil d'administration évalue, le cas échéant, via le comité de nomination et de rémunération, la compétence collective du conseil d'administration (et des comités spécialisés) et du comité de direction.

## B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

### B.3.1. Description du système de gestion des risques

Le système de gestion des risques est un processus mis en œuvre par le conseil d'administration, le comité d'audit et des risques, le comité de direction et le *chief risk officer* (CRO) se réunissant au sein du *risk management committee* et les membres du personnel. Il constitue le cadre d'une approche planifiée des risques encourus par le groupe consolidé [FEDERALE Assurance](#), à l'exception de la SA OPTIMCO.

La maîtrise de la gestion des risques relève du *risk management committee*, sous la présidence du CRO, qui devra :

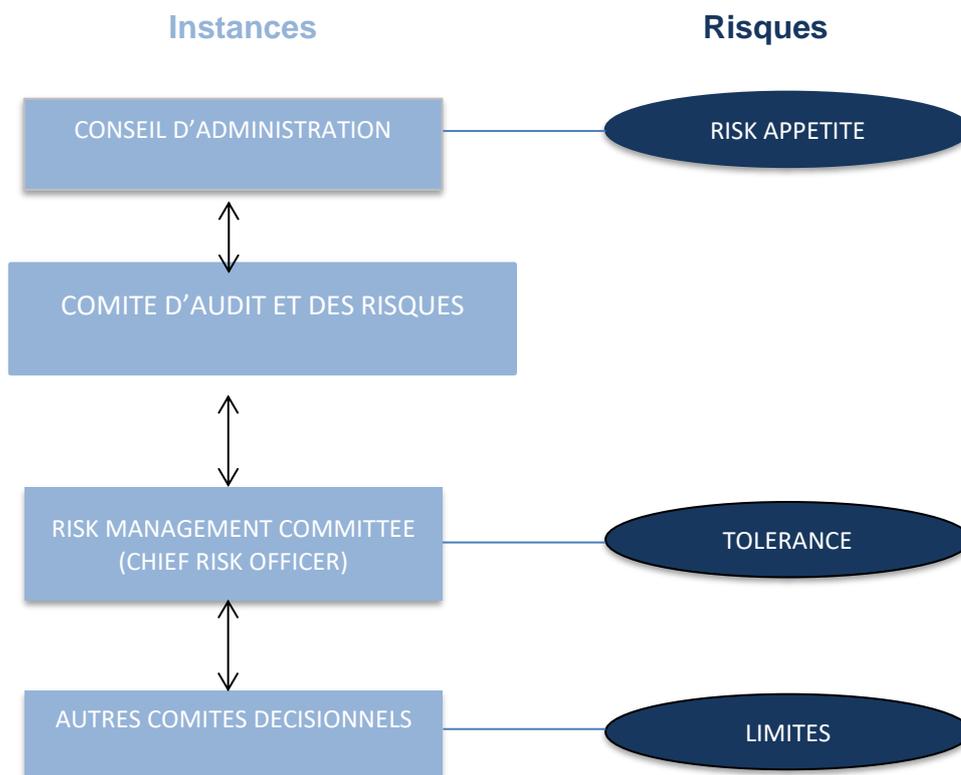
- coordonner l'application de la politique et la stratégie globale de gestion des risques approuvées par le conseil d'administration sur avis du comité d'audit et des risques ;
- gérer par anticipation les risques encourus par le groupe consolidé [FEDERALE Assurance](#);
- prendre, en temps voulu, les mesures appropriées pour évaluer la probabilité et l'impact potentiel des risques ainsi que leur impact sur la réalisation des objectifs du groupe consolidé [FEDERALE Assurance](#);
- décider de la réponse appropriée pour chaque risque recensé ;
- surveiller et évaluer les résultats de la mise en œuvre de la politique de gestion des risques ;
- établir le reporting à l'attention des différentes instances ;
- et enfin, suivre la gestion des fonds propres et la structure financière, y inclus la solvabilité et rentabilité.

Le *risk appetite* est le niveau de risque maximal que [FEDERALE Assurance](#) et le groupe consolidé [FEDERALE Assurance](#) sont prêts à accepter afin d'accomplir leurs missions et leurs objectifs stratégiques, en tenant compte des attentes des parties prenantes.

Ce *risk appetite* doit être pris en considération lorsque le conseil d'administration approuve la stratégie de [FEDERALE Assurance](#) afin de s'assurer que les résultats de cette stratégie sont cohérents avec le *risk appetite* défini. Le *risk appetite* est fixé au moins une fois par an ou lorsque les circonstances le nécessitent ou à tout moment jugé adéquat par le conseil d'administration. Il est fixé dans une optique de long terme en vue de maintenir la solvabilité à un niveau adéquat au niveau solo, entreprise par entreprise, mais aussi au niveau du groupe.

Le *risk management committee* est chargé du suivi du *risk appetite* et de la vérification des écarts par rapport au *risk appetite* fixé. Pour ce faire, le CRO doit tenir informé le *risk management committee* de toutes modifications du profil de risques afin qu'il s'assure que la cohérence de celui-ci avec le *risk appetite* est toujours bien respecté.

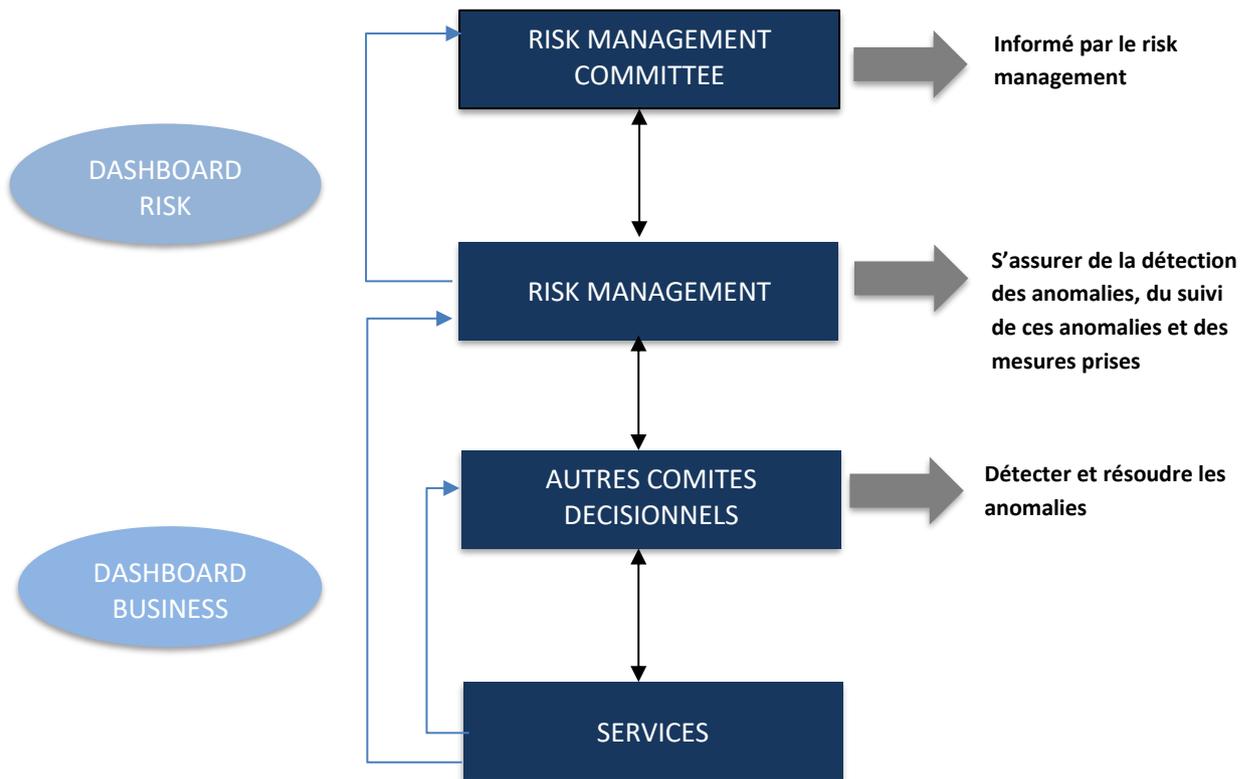
Le comité d'audit et des risques sera informé par le *risk management committee* des écarts par rapport au *risk appetite* ainsi que des modifications du profil de risque aux fins d'assurer qu'il demeure aligné avec le *risk appetite* et avec les seuils de tolérance définis.



### B.3.2. Intégration à la structure organisationnelle et aux procédures de prise de décision

Les instances intervenant dans la gestion des risques étant définies, ce dispositif de pilotage doit s'accompagner d'un processus de suivi et de reporting. Pour ce faire, certains services établissent un *dashboard business* à l'attention des comités décisionnels concernés et du département *risk management* (ci-après « *risk management* »). Ce *dashboard* regroupe un ensemble d'indicateurs clés pour aider à piloter l'activité.

Les différents *dashboards business* réceptionnés par le *risk management* sont analysés en vue de présenter au *risk management committee* et au comité d'audit et des risques un *dashboard risk* qui disposera ainsi du profil de risque actuel du groupe consolidé **FEDERALE Assurance**.



Ces *dashboards* permettent aux comités décisionnels de détecter et de résoudre les anomalies. Le *risk management* suit les mesures prises par ces comités en vue de palier les anomalies. Le *risk management committee* est informé du suivi des anomalies par l'intermédiaire du *risk management*. Le *risk management* regroupe l'ensemble des collaborateurs du département de la gestion des risques au sein de **FEDERALE Assurance** qui sont en charge d'assister le CRO dans ses missions.

Tout ce processus est ainsi intégré à la structure organisationnelle et aux procédures de prise de décision.

### B.3.3. Evaluation interne des risques et de la solvabilité

#### 1. Mise en œuvre

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ci-après ORSA) est un processus qui doit être parfaitement intégré à la gestion de l'entreprise. Les résultats de l'ORSA sont une aide à la décision de la stratégie de l'entreprise, dans le cadre de la gestion de ses fonds propres et de son plan d'entreprise et l'élaboration et la conception de ses produits. Il s'agit pour le groupe consolidé **FEDERALE Assurance** de démontrer sa capacité à apprécier et à maîtriser ses risques, dans une vision prospective et en cohérence avec son niveau de tolérance au risque, en lien avec sa stratégie. L'ORSA doit couvrir tous les risques importants qui pourraient avoir une incidence sur la capacité du groupe à respecter ses obligations. Le *management* doit être informé de l'impact potentiel de ses actions et s'assurer que les besoins globaux de solvabilité sont rencontrés à tout moment.

L'ORSA a aussi comme objectif de s'assurer du respect des exigences réglementaires de capitaux en hypothèse de continuité d'activité et des exigences concernant les provisions techniques. Pour déterminer le besoin global de solvabilité, le *risk management* affine le paramétrage du modèle standard afin de mieux refléter le profil de risque des entités de **FEDERALE Assurance**. Le besoin global de solvabilité obtenu est ainsi comparé avec les exigences réglementaires et le *risk appetite*. Des mesures sont prises en cas de discordance. Le *risk management* planifie également les besoins futurs de fonds propres à partir du plan prévisionnel validé par le comité de direction.

Afin de prendre en compte tous les risques significatifs et d'estimer l'impact d'une fluctuation d'un facteur de risque, le *risk management* élabore un programme global de *stress tests*. La fréquence de ces *stress tests* est annuelle sauf en cas de survenance d'événements exceptionnels et de demandes spécifiques du régulateur.

Toutes les entités qui entrent dans le périmètre de consolidation constituent le champ d'application de l'ORSA si la nature, la taille, la complexité et le rôle de l'entité au sein du groupe consolidé **FEDERALE Assurance** le justifient (entreprises d'assurance et autres sociétés).

Le processus ORSA se décline en plusieurs étapes : la définition du cadre de la prise de risque, l'identification et l'évaluation des risques ainsi que la gestion, le suivi et le reporting de ces risques.

- **Cadre de la prise de risque**

La mise en place de l'ORSA nécessite, tout d'abord, la définition d'un cadre de la gestion des risques. Le *risk appetite*, niveau de risque agrégé que le groupe consolidé **FEDERALE Assurance** accepte de prendre en vue de la poursuite de son activité et de son développement, est défini par le conseil d'administration. Il est lié à la stratégie globale, se déclinant à tous les niveaux. La tolérance au risque, niveau de risque que le groupe consolidé **FEDERALE Assurance** accepte de prendre dans un périmètre plus restreint, est, quant à elle, définie par le *risk management committee* et approuvée par le conseil d'administration après avis du comité d'audit et des risques. Enfin, le profil

actuel de risque et le respect des limites sont suivis par les différents comités décisionnels qui dépendent du comité de direction.

- **Identification, évaluation des risques et gestion des risques**

La seconde étape consiste à identifier, mesurer et gérer tous les risques applicables à l'activité. Cette étape permet d'identifier ceux inclus dans le *Solvency Capital Requirement* (ci-après SCR) et les autres risques pertinents non inclus dans le SCR tels que les risques de stratégie et de réputation. Ces risques sont suivis à l'aide d'indicateurs clés de pilotage ou surveillance repris notamment dans des *dashboards business*.

- **Suivi et reporting des risques**

Le suivi et le reporting des risques est effectué via le *risk management committee* et les comités décisionnels à l'aide de processus de mesure de risques tels que des *dashboards business* comportant des indicateurs clés.

Le *risk management* fournit également un *dashboard risk* au *risk management committee* et au comité d'audit et des risques.

- **Définir, planifier et suivre les mesures d'atténuation**

Enfin, le CRO veille à ce que les mesures d'atténuation soient prises. En effet, une fois les risques identifiés, évalués et mesurés, il s'agit de définir, en fonction du *risk appetite*, la réponse au risque la plus adéquate parmi les différentes options de traitement possibles entre l'évitement (suppression de l'activité porteuse du risque), le transfert (réassurance, assurance), le partage (la mutualisation) ou l'acceptation du risque (l'entreprise supporte elle-même le risque). Des mesures préventives, dissuasives et correctives sont mises en œuvre pour maîtriser les risques les plus importants identifiés.

## 2. Fréquence

Un ORSA régulier est effectué au moins une fois par an. Il doit être établi pour la fin du premier semestre de l'année suivante. De plus, préalablement à toute décision stratégique, un ORSA doit également être réalisé. Les caractéristiques d'une décision stratégique sont les suivantes étant entendu qu'au moins un des critères suivants doit s'appliquer :

- Critère 1 : les lois ou règlements stipulent que la décision est stratégique.
- Critère 2 :

<b>Type de décision</b>	<b>Stratégique</b>
Horizon temporel en termes d'allocation des ressources	Long terme
Impact cumulatif	1. Non réversible 2. Changement organisationnel/culturel important 3. Substantiel
Degré de répétition	Unique et complexe

- Critère 3 : la décision peut compromettre l'avenir de l'entreprise.

### 3. Moyens

Le groupe consolidé **FEDERALE Assurance** utilise l'approche standard. En conséquence, les calculs du SCR sont basés sur les paramètres / coefficients du modèle standard tels que définis dans le Règlement délégué européen n°2015/35 de 2014. Pour déterminer le besoin global de solvabilité, le *risk management* a affiné le paramétrage du modèle standard afin de mieux refléter le profil de risque du groupe consolidé **FEDERALE Assurance**.

Pour affiner son analyse, le conseil d'administration via le comité d'audit et des risques, participe aux discussions en examinant/critiquant les principales hypothèses de modélisation et la sélection des scénarios du programme global de *stress tests*. Le conseil d'administration est également responsable de l'évaluation des informations pertinentes issues du programme et de la prise de mesures de gestion. Ce programme global de *stress test* consiste d'une part en des analyses de sensibilité (sélection de risques pertinents) et de l'autre part en des analyses de scénarios (survenance simultanée d'événements exceptionnels mais plausibles touchant l'ensemble du groupe).

L'objectif de ce programme est de prendre en compte tous les risques significatifs. L'opportunité de réaliser des *reverse stress tests* et/ou des *stress test* prospectifs est évaluée chaque année par le *risk management*. Les informations issues des programmes de *stress tests* des années précédentes sont également prises en compte pour définir le programme de l'année.

Des mesures de gestion sont prises pour apporter une réponse aux résultats issus des *stress tests* et pour garantir le respect des exigences réglementaires de façon cohérente avec le *risk appetite*.

### 4. Réalisation, documentation et analyse en interne

- **Normes en matière de qualité des données**

La politique garantissant l'adéquation de l'information s'étend à toutes les informations communiquées dans des documents déposés auprès des autorités de contrôle et communiqués au public. Cette politique s'applique à l'ensemble des employés de **FEDERALE Assurance** et aux membres des différents conseils d'administration et comités spécialisés de **FEDERALE Assurance**.

En matière de normes de qualité des données, une exigence consiste à vérifier la concordance entre les éléments techniques utilisés pour les calculs et la comptabilité. Une autre consiste à développer des tests de vraisemblance et de plausibilité concernant les données permettant de calculer les *cash-flow* futurs.

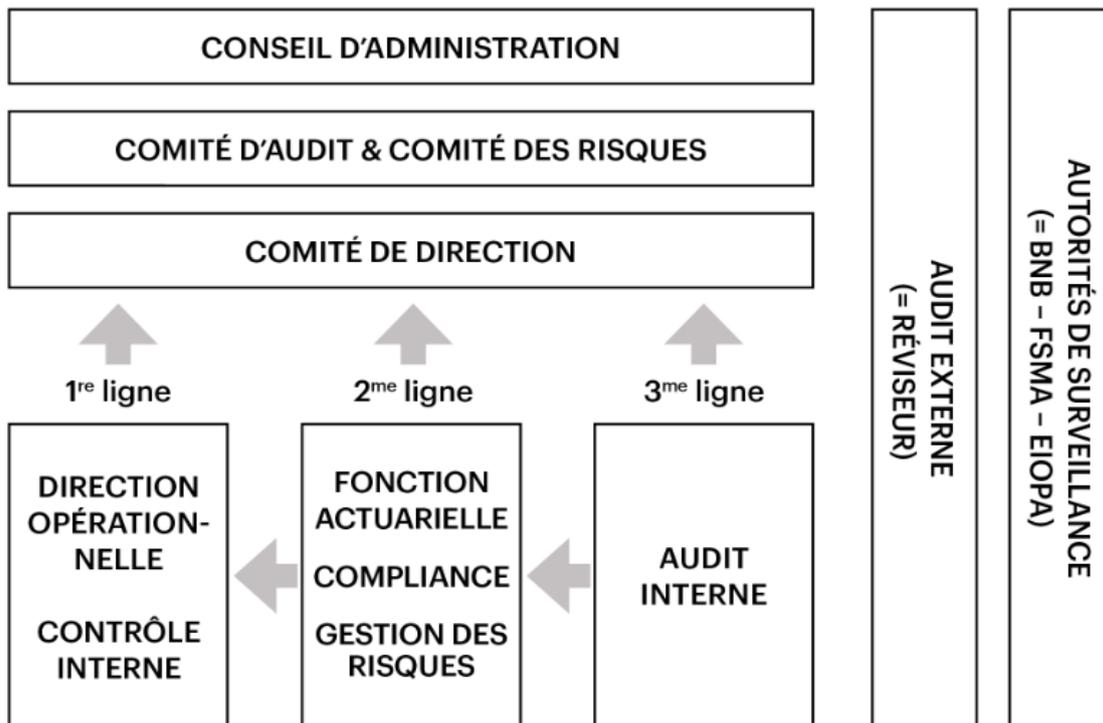
- **Reporting**

Le rapport ORSA est communiqué à la Banque Nationale de Belgique après l'approbation des résultats par le conseil d'administration et avis du *risk management committee* et du comité d'audit et des risques.

## B.4. Système de contrôle interne

### B.4.1. Description du système de contrôle interne

Le système de contrôle interne comprend trois lignes de défense :



Le système de contrôle de **FEDERALE Assurance** est organisé autour d'un ensemble de politiques d'entreprise qui énoncent les valeurs fondamentales de **FEDERALE Assurance** en matière de conduite des affaires, impliquant en particulier un strict respect des lois et réglementations en vigueur. Ces politiques sont complétées par des procédures opérationnelles et des délégations de pouvoirs. Il s'agit d'un système de contrôle global et intégré qui permet une mise en œuvre efficace et appropriée des ressources de l'entreprise en vue d'atteindre les objectifs fixés dans le respect du code de conduite des affaires. Il permet également de prévenir et maîtriser les risques pouvant générer un impact financier significatif.

Le code de conduite des affaires énonce les valeurs de l'entreprise en matière d'éthique des affaires, de conflits d'intérêts comme en matière de sécurité des personnes et des biens. Les politiques internes (investissement, souscription, provisionnement, etc.) délimitent le champ d'application des affaires de **FEDERALE Assurance**.

La politique de contrôle interne de **FEDERALE Assurance**, approuvée par le conseil d'administration, décrit les missions et l'organisation du contrôle interne ainsi que les responsabilités de chaque intervenant. La responsabilité d'assurer un bon fonctionnement de chacune des directions, dans le respect du code, des politiques et procédures prescrites par le comité de direction, repose sur la hiérarchie à tous les échelons. Les responsables des

services disposent de plusieurs outils de collecte des données nécessaires pour analyser la pertinence et l'efficacité des procédures et évaluer la possibilité d'améliorer leur efficacité.

Les coordinateurs contrôle interne (collaborateurs du *Risk Management*) ont pour mission d'appliquer de façon similaire à chaque service la méthodologie d'évaluation de l'adéquation et du fonctionnement du système de contrôle interne. Ils veillent également à la cohérence du système de contrôle interne du Groupe. Cette méthodologie est mise en œuvre en collaboration avec les responsables de service et la gestion des risques.

L'évaluation de l'efficacité des contrôles en place repose sur des audits internes et externes couvrant l'ensemble des activités.

## **B.4.2. La fonction de *compliance***

### **1. Description de la mise en œuvre**

La fonction de *compliance* veille au respect des dispositions légales et réglementaires qui régissent l'activité d'assurance, et plus particulièrement des règles en matière d'intégrité et de comportement applicables à cette activité.

La fonction *compliance* est une fonction de contrôle de deuxième ligne et ses activités sont régies par une charte approuvée par le conseil d'administration.

L'objectif de la fonction de *compliance* est d'éviter que **FEDERALE Assurance** ne subisse les conséquences, en termes de perte de réputation ou de crédibilité susceptible de causer un grave préjudice financier, suite au non-respect de dispositions légales et réglementaires ou tenant à la déontologie du métier d'assureur.

La fonction de *compliance* :

- identifie et évalue le risque de *compliance* dans le chef de **FEDERALE Assurance**, y compris les risques liés aux nouveaux produits, services et marchés ;
- donne des conseils et participe à l'établissement de directives relatives au respect de la réglementation ;
- effectue des contrôles pour vérifier si les règles légales et/ou réglementaires en matière d'intégrité et de comportement sont effectivement appliquées ;
- contribue à l'information et à la sensibilisation des membres du personnel en matière de *compliance* ;
- sert de point de contact auquel les membres du personnel peuvent adresser leurs questions sur des sujets liés à la *compliance* ;
- élabore au moins une fois par an un plan d'action ;
- rapporte selon une fréquence appropriée et au moins une fois par an au conseil d'administration et informe le comité de direction ;
- est indépendante des activités opérationnelles de l'établissement ;
- est l'interlocuteur privilégié des autorités de contrôle.

Toute dérogation aux recommandations de la fonction de *compliance* doit faire l'objet d'une explication (principe « *comply or explain* »).

Chaque année, l'efficacité de la fonction de *compliance* est évaluée par le conseil d'administration.

## **B.5. Fonction d'audit interne**

### **B.5.1. Mise en œuvre**

La fonction d'audit interne consiste en l'évaluation de la qualité et de l'efficacité du contrôle interne, de la gestion des risques et du système de gouvernance de [FEDERALE Assurance](#).

#### **1. Mandat**

Chaque activité et chaque service de [FEDERALE Assurance](#) sont compris dans le champ d'investigation de la fonction d'audit interne, y compris les activités et les services sous-traités. La portée de la fonction d'audit interne englobe l'examen et l'évaluation de la qualité et de l'efficacité du contrôle interne, de la gestion des risques et du système de gouvernance ainsi que de la manière dont les responsabilités assignées sont assumées.

Les membres du comité de direction ou d'autres responsables opérationnels ont la possibilité de faire appel à la fonction d'audit interne pour des tâches telles que des examens spécifiques, des avis et de la formation.

#### **2. Méthodologie**

Toutes les activités et tous les services doivent être examinés dans une période raisonnable. A cet effet, la fonction d'audit interne établit chaque année un plan pluriannuel qui se base sur une analyse méthodique des risques où tous les risques identifiés sont quantifiés et qui est en cohérence avec les objectifs de [FEDERALE Assurance](#).

La fonction d'audit interne fait rapport au comité d'audit et des risques des activités des derniers mois, des conclusions des missions clôturées et du suivi des recommandations.

#### **3. Conduite des missions**

A chaque mission correspond un dossier d'audit comprenant les documents de travail qui reflètent les contrôles effectués et permettent d'étayer et de justifier les appréciations formulées dans le rapport d'audit.

Le suivi des recommandations est exercé par la fonction d'audit interne.

### **B.5.2. Indépendance et objectivité**

La fonction d'audit interne est indépendante des activités auditées et elle exécute ses missions avec impartialité. A cet effet, la fonction d'audit interne informe le comité de direction mais elle est responsable devant le conseil d'administration, éventuellement via le comité d'audit et des risques concernant l'exécution de son mandat tel que décrit dans la charte d'audit.

La fonction d'audit interne peut toujours contacter directement et de sa propre initiative le président du conseil d'administration, le commissaire agréé ou l'autorité de contrôle lorsqu'elle l'estime nécessaire.

De par la charte, la fonction d'audit interne a des prérogatives illimitées d'accès à l'information. Elle a le droit de prendre elle-même l'initiative et, dans la mesure requise pour l'exercice de son mandat, est habilitée à consulter tous les collaborateurs internes et les prestataires externes, à examiner toutes les activités et tous les services, à prendre connaissance de tous les documents, fichiers et informations et à entrer dans tous les bâtiments et locaux dans la mesure où la confidentialité ainsi que la protection des données et des informations sont assurées.

La fonction d'audit interne entretient une concertation régulière avec la fonction de gestion des risques, avec la fonction actuarielle et avec la fonction *compliance*, ainsi qu'avec le commissaire agréé. Ceci afin d'être mutuellement informés des constatations et des résultats de leurs missions.

## **B.6. Fonction actuarielle**

### **B.6.1. Mise en œuvre**

#### **1. Mandat**

La fonction actuarielle est une fonction de contrôle indépendante au sein de **FEDERALE Assurance**. A cet effet, le comité de direction garantit que toutes les constatations et évaluations faites dans le cadre de la fonction actuarielle peuvent être exprimées librement et communiquées au comité de direction et, le cas échéant, au conseil d'administration, au(x) commissaire(s) agréé(s) ou aux autorités de contrôle.

#### **2. Méthodologie**

La fonction actuarielle est exercée dans le respect des exigences légales en matière d'honorabilité professionnelle et possède une expertise spécifique en sciences actuarielles.

Si d'autres missions sont confiées au responsable de la fonction actuarielle, l'entreprise veillera à ce qu'il n'y ait pas de conflits d'intérêts.

La fonction actuarielle fait au moins une fois par an rapport au conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité d'audit et des risques, avec information préalable du comité de direction. En outre, elle émet des avis ad hoc sur demande. La fonction actuarielle doit, dans tous les cas, informer le comité de direction et le conseil d'administration si des développements spécifiques de risques ont ou pourraient avoir un impact négatif pour **FEDERALE Assurance**, en particulier nuire à sa réputation.

#### **3. Tâches**

La fonction actuarielle doit :

- coordonner le calcul des provisions techniques ;
- justifier les hypothèses utilisées dans les modèles ;

- garantir le caractère adéquat de la méthode de calcul des provisions techniques, et vérifier la fiabilité des données internes et externes utilisées dans le calcul des provisions techniques ;
- confronter les meilleures estimations à l'expérience ;
- contrôler la conformité du calcul des provisions techniques sur la base des comptes annuels belges ;
- émettre un avis sur la politique globale de souscription et de tarification ;
- lors du lancement de nouveaux produits ou en cas de modifications apportées à un produit existant, susceptibles d'avoir un impact sur la rentabilité de l'entreprise, émettre un avis sur la tarification, la constitution de réserves et la réassurance ;
- analyser chaque année la rentabilité des différents produits dans un contexte de marché cohérent et dans le cadre des comptes annuels ;
- émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance, tenant compte du profil de risque des entreprises d'assurance de [FEDERALE Assurance](#) ;
- contribuer à la modélisation des différents risques en collaboration avec le responsable de la fonction de gestion des risques ;
- émettre un avis sur la politique de participations bénéficiaires et de ristournes, ainsi que sur le respect de la législation en la matière ;
- valider les documents nécessaires, au cas où [FEDERALE Assurance](#) souhaiterait faire appel aux mesures transitoires dans le cadre de la loi Solvency II.

La fonction actuarielle fournira le support et les avis indispensables au comité de direction, au cas où celui-ci ferait appel à ses compétences et son expertise. Ce, pour autant que les tâches additionnelles ne donnent pas lieu à des conflits d'intérêts avec le statut indépendant de la fonction actuarielle.

Le comité de direction procède, au moins une fois par an, à une évaluation du fonctionnement de la fonction actuarielle.

## **B.7. Sous-traitance**

### **B.7.1. Eléments essentiels de la politique de sous-traitance**

[FEDERALE Assurance](#) dispose d'une politique en matière de sous-traitance qui tient compte des dispositions légales et réglementaires en la matière.

Cette politique est approuvée par le conseil d'administration.

Le recours à la sous-traitance, à savoir faire appel à des tiers pour l'exercice d'activités ou de processus propres à l'entreprise d'assurance exercé de manière récurrente ou continue, fait l'objet d'une surveillance spécifique, à tous les niveaux de [FEDERALE Assurance](#).

Le comité de direction, les entités opérationnelles concernées et les fonctions de contrôle indépendantes et plus particulièrement la fonction d'audit interne et la fonction de *compliance*, et le cas échéant celle de *data protection officer*, sont ainsi particulièrement concernées afin de garantir la maîtrise des activités sous-traitées.

FEDERALE Assurance veille à ce que la sous-traitance ne puisse:

- compromettre la qualité de son système de gouvernance ;
- accroître le risque opérationnel ;
- compromettre la capacité de la Banque Nationale de Belgique de vérifier le respect par FEDERALE Assurance de ses obligations légales liées à la législation Solvabilité II ;
- nuire à la qualité du service que FEDERALE Assurance se doit de fournir aux preneurs, aux assurés, aux bénéficiaires ou aux personnes concernées par l'exécution des contrats d'assurance et de réassurance.

Les règles d'encadrement de la sous-traitance se rapportent notamment :

- au processus d'externalisation ;
- au processus à suivre pour déterminer si l'activité ou la fonction à sous-traiter est critique ou importante;
- au processus à suivre dans le cadre d'une sous-traitance dans le *cloud* ;
- à la sous-traitance intragroupe ;
- au processus de sélection et au critère de sélection d'un fournisseur de service ;
- aux modalités de collaboration avec les prestataires de services et au contenu du contrat de sous-traitance ;
- au processus d'approbation du prestataire de service, et, le cas échéant, de notification à la Banque Nationale de Belgique de la sous-traitance d'activités critiques ou importantes;
- aux rôles des fonctions de contrôle indépendantes ;
- aux plans de continuité;
- à la gestion de la relation de sous-traitance ;
- à l'évaluation de la collaboration.

### **B.7.2. Sous-traitance d'une activité ou fonction importante ou critique**

Une activité ou une fonction est considérée comme critique ou importante si celle-ci est essentielle aux activités de FEDERALE Assurance au point que cette dernière ne serait pas en mesure de fournir ses services d'assurance aux preneurs d'assurance sans ladite fonction ou activité.

Des règles d'encadrement supplémentaires doivent obligatoirement être appliquées lors de la sélection du fournisseur de service soutenant des activités ou fonctions critiques ou importantes, de la négociation du contenu du contrat de sous-traitance et du suivi de la collaboration.

La Banque Nationale de Belgique est préalablement et en temps utile, informée de l'intention de sous-traiter une fonction ou activité critique ou importante, ainsi que de toute évolution ultérieure importante concernant ces fonctions ou activités.

### Activités importantes ou critiques sous-traitées au 31/12/2023

	Activité sous-traitée	Ressort territorial du prestataire de service
<b>Pour le groupe FEDERALE ASSURANCE</b>	Externalisation des salles informatiques de développement et de production	Europe
	Externalisation du service 'helpdesk'	Europe
	Hébergement et gestion informatique d'un logiciel comptable	Europe
	Sous-traitance de services intra-groupe	Belgique
	Sous-traitance dans le cadre de l'implémentation d'un Digital Work Place	Belgique
<b>Pour la Mutuelle-Vie</b>	Souscription et gestion de certains types de contrats d'assurance vie individuelle, gestion des sinistres, encaissement des primes, gestion des réclamations et des plaintes, conservation des documents.	Belgique
<b>Pour le Mutuelle-Vie et la Société Coopérative</b>	Gestion des contrats et des sinistres et encaissement des primes relatifs à l'assurance collective hospitalisation	Belgique
	Solution SaaS utilisée pour gérer le portefeuille vie individuelle.	Belgique, France, Bulgarie, Luxembourg, Portugal et potentiellement le Maroc et l'Inde
<b>Pour la Société Coopérative</b>	Souscription de produits d'assurance IARD & Yachts, gestion des sinistres et encaissement des primes	Belgique et LPS vers France, Luxembourg et Pays-Bas
	Distribution des produits d'assurance accidents du travail	Belgique
<b>Pour le groupe FEDERALE ASSURANCE et Optimco</b>	Support applicatif (OaaS) et Infrastructure (IaaS) de la plateforme SAS	Pays-Bas, Portugal et Allemagne

## **B.8. Evaluation du système de gouvernance**

Le système de gouvernance de **FEDERALE Assurance** est en adéquation avec la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité.

## **B.9. Autres informations**

Aucun prêt, crédit, garantie ni prêt sur police, d'un montant supérieur à € 100.000, n'a été souscrit au cours de l'année 2023 par un membre du conseil d'administration, du comité de direction ou par une personne liée.

Par personne liée, il faut entendre les époux, les partenaires considérés en vertu du droit belge comme équivalant à un époux ou une épouse et les parents au premier degré d'un membre du conseil d'administration ou du comité de direction.

## C. PROFIL DE RISQUE

### C.1. Risque de souscription

#### C.1.1. Société Coopérative

##### 1. Exposition au risque

Les provisions techniques non-vie sont divisées entre différentes lignes d'activités (LoB) :

- Accident et revenu garanti;
- Corps de véhicules terrestres;
- Incendie;
- R.C. générale;
- Protection juridique;
- Salaire garanti;
- Maladie;
- R.C. auto.

L'exposition au risque est donc répartie entre ces différentes lignes d'activités (LoB). L'évaluation des provisions techniques pour les différents produits est basée sur le *Best Estimate*. Celui-ci provient des analyses actuarielles « *chaine ladder* » pour chaque ligne d'activité d'assurance et actualisé en utilisant la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA.

#### C.1.2. Caisse Commune

##### 1. Exposition au risque

L'évaluation des provisions techniques relatives au risque de souscription est basée sur la méthode du « *Best Estimate* » obtenue en développant les *cash-flow* des contrats relatifs aux opérations d'assurance en les actualisant à la courbe des taux fournie par l'EIOPA.

La branche accidents du travail est une branche hybride en raison de la nature des prestations. Une segmentation de la branche s'impose afin de pouvoir utiliser des techniques actuarielles différentes mais appropriées sur chacun des segments.

Les provisions techniques afférentes à la Caisse Commune soumises au risque de souscription font donc l'objet de deux types de prestations : *Non Similar To Life Techniques* (NSLT) et *Similar To Life Techniques* (SLT).

Sont considérées comme type *NSLT* :

- les provisions pour primes (et l'entièreté du risque de primes) : l'accident du travail est à considérer comme une branche non-vie au niveau de la souscription ;
- les provisions pour incapacité temporaire et frais médicaux (IT & FM) : les provisions techniques pour ces garanties sont traitées comme des provisions de type non-vie. Les *cash-flow* sont déterminés en utilisant la méthode dite de « *Chain-Ladder* ».

Sont considérées comme type *SLT*, toutes les provisions constituées pour les prestations de type « rente », à savoir les prestations pour les garanties « invalidité permanente », « aide de tierce personne » et « prothèses » :

- les provisions « sinistre » reprises dans la RSR, réserve pour sinistres à régler des cas graves (incapacité permanente >19%) et décès ;
- les provisions « allocation » : réserve mathématique provisoire ;
- les provisions « rente » : réserve mathématique définitive ;
- les provisions « prothèse » : afférentes à des sinistres récents, liées à la réserve pour sinistres à régler et pour les autres sinistres, liées à la réserve mathématique définitive.

### C.1.3. Mutuelle-Vie

#### 1. Exposition au risque

Les provisions techniques afférentes à la Mutuelle-Vie soumises au risque de souscription font l'objet de trois lignes d'activités (LoB) :

- *Health similar to non-life* recense l'assurance soins de santé relative à la branche 2 ;
- *Unit Linked* fait référence aux opérations de la branche 23, liées à un fonds d'investissement ;
- *Life* fait référence aux opérations de la branche 21 (groupe, individuelle et rentes), de la branche 26 et des assurances complémentaires (invalidité).

Le risque de souscription sera donc subdivisé en fonction de ces trois branches d'activités dont les deux dernières sont liées au risque de souscription vie.

L'évaluation des provisions techniques relatives aux différentes lignes d'activité est basée sur la méthode du « *Best Estimate* » obtenue en développant les *cash flows* des contrats relatifs aux opérations d'assurance en les actualisant à la courbe des taux fournie par l'EIOPA.

#### 2. Technique d'atténuation du risque de souscription

Une manière de réduire le risque de souscription vie est la réassurance. Elle porte sur trois types de risques :

- le risque de décès;
- le risque d'invalidité;
- le risque de catastrophe.

Le nombre de réassureurs afférent au portefeuille de la Mutuelle-Vie doit être au moins de trois en ce qui concerne les deux premiers risques. Le dernier ne nécessite qu'un seul réassureur.

Le choix des compagnies de réassurance est basé sur le rating de celles-ci. La qualité de chaque réassureur doit être telle que la cotation émise par une agence externe d'évaluation de crédit, qui lui est accordée soit au moins du type « A ». Dans le cas où la note de crédit d'un réassureur serait dégradée, **FEDERALE Assurance** examinera sa situation particulière et prendra à ce moment la décision de renouveler le contrat ou non selon les circonstances l'année suivante.

## C.1.4. Groupe FEDERALE ASSURANCE

### 1. Exposition au risque

L'exposition au risque de souscription de **FEDERALE Assurance** est résumée dans les différentes sous-sections correspondantes aux entités individuelles.

## C.2. Risque de marché

### 1. Exposition au risque

Afin de pouvoir donner une vision exhaustive de l'exposition de **FEDERALE Assurance** au risque de marché, diverses informations sont mentionnées : une liste complète des actifs au bilan et hors bilan de la société ainsi qu'une scission de l'exposition du portefeuille en fonction des différents risques de marché comme mentionnés au point lié à la typologie de risque.

Diverses mesures ont également été prises afin de garantir l'investissement conformément au principe de la personne prudente, comme énoncé à l'article 132 de la directive 2009/138/CE, telle que la mise en place de limites quantitatives internes en matière de concentration et de liquidité qui ont été définies afin de permettre une diversification appropriée des actifs et d'éviter un cumul excessif de risques dans l'ensemble du portefeuille (voir risque concentration et liquidité).

Dans le cadre de la gestion actif – passif, une attention particulière est portée sur la sensibilité des fonds propres économiques aux mouvements des taux d'intérêts, sur la liquidité et l'analyse des gaps de trésorerie.

### 2. Nature et volumes du portefeuille de crédits

**FEDERALE Assurance** octroie différents types de crédits, à des particuliers ou à des sociétés.

La Mutuelle-Vie consent à des avances sur police. Ce poste de bilan rassemble les avances sur polices par lesquelles **FEDERALE Assurance** libère une partie des réserves liées au contrat d'un assuré en contrepartie d'un paiement d'intérêt de la part de ce même assuré (dans le cadre de la loi relative aux assurances du 4 avril 2014).

### 3. Risque de concentration

La politique d'investissement de **FEDERALE Assurance** établit :

- la portée acceptable des placements dans le cadre de divers types d'instruments;
- des limites de placement en fonction de leur qualité ou de leur cote;
- et s'il y a lieu, des limites quant aux risques inhérents à diverses industries et régions géographiques.

## C.3. Risque de crédit

L'évaluation de la qualité des débiteurs est mesurée via le rating « ECAI ». Dans le cas où aucun rating n'est disponible pour un titre, celui-ci est repris dans la catégorie des titres « non rated ».

Le risque de crédit concerne :

- le portefeuille de prêts et d'obligations;
- les réassureurs et les banques pour le risque de contrepartie.

## C.4. Risque de liquidité

### 1. Plan de liquidité

Un plan de liquidité est implémenté par le groupe dans le cadre de l'utilisation de la correction pour volatilité (volatility adjustment) et en réponse à la demande de la Banque Nationale de Belgique. Ce plan vise à réaliser une analyse de l'alignement des cash flows futurs projetés au niveau du portefeuille d'investissement et des engagements au passif, en mettant l'accent sur un horizon à court terme.

### 2. Limites afférentes à la liquidité

Des limites spécifiques de liquidité ont été mises en place au niveau du portefeuille des investissements. Elles visent les lignes individuelles et l'ensemble du portefeuille.

## C.5. Risque opérationnel

Le risque opérationnel résulte de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, d'individus ou de systèmes. Celles-ci proviennent de causes externes ou internes. Ce risque comprend notamment les risques juridiques, le risque de fraude, le risque d'insécurité sur le lieu de travail, de dysfonctionnement des systèmes informatiques, etc. Les risques juridiques sont principalement contrôlés par le *compliance officer*.

La mise en application combinée du système de contrôle interne et de l'évaluation des risques veille à ce que les risques opérationnels soient monitorés. L'évaluation annuelle des risques la plus récente a été réalisée en impliquant le comité de direction.

## C.6. Autres risques importants

Les entreprises d'assurance sont également exposées aux risques de durabilité, de stratégie et de réputation.

Les risques en matière de durabilité sont liés aux critères environnementaux (physique et de transition), sociaux et de gouvernance par les activités et les engagements de [FEDERALE Assurance](#). Ceux-ci sont exposés dans le rapport non financier de [FEDERALE ASSURANCE](#).

Les risques stratégiques sont les risques liés aux choix stratégiques devant respecter les attentes des différents stakeholders dont les clients, assurer la pérennité de [FEDERALE Assurance](#) et l'amélioration de la qualité de ses services et produits.

Les risques de réputation correspondent au risque de détérioration de l'image et de la crédibilité aux yeux des différents stakeholders et du public.

Vu le contexte économique, le risque d'inflation fait l'objet d'une attention particulière au sein de [FEDERALE Assurance](#). Il est principalement dû à des variations brutales de l'offre et de la demande de biens et de produits dans l'économie, au surenchérissement du coût des matières premières ainsi qu'aux hausses salariales excessives.

### **C.7. Autres informations**

Aucune autre information ne doit être mentionnée.

## D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

### D.1. Actifs

#### D.1.1. Société Coopérative

	Solvency II value		Statutory accounts value	
	C0010		C0020	
<b>Assets</b>				
Goodwill	<b>R0010</b>	0		
Deferred acquisition costs	<b>R0020</b>		0	
Intangible assets	<b>R0030</b>	0	5,882,422	
Deferred tax assets	<b>R0040</b>	0	0	
Pension benefit surplus	<b>R0050</b>	0	0	
Property, plant & equipment held for own use	<b>R0060</b>	16,103,525	6,546,670	
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	<b>R0070</b>	655,164,575	551,876,858	
Property (other than for own use)	<b>R0080</b>	23,233,200	8,763,174	
Holdings in related undertakings, including participations	<b>R0090</b>	173,270,290	97,446,102	
Equities	<b>R0100</b>	51,573,160	29,254,120	
Equities - listed	<b>R0110</b>	31,960,472	19,252,317	
Equities - unlisted	<b>R0120</b>	19,612,689	10,001,803	
Bonds	<b>R0130</b>	406,403,498	415,809,910	
Government Bonds	<b>R0140</b>	233,660,608	256,124,119	
Corporate Bonds	<b>R0150</b>	172,742,891	159,685,790	
Structured notes	<b>R0160</b>			
Collateralised securities	<b>R0170</b>			
Collective Investments Undertakings	<b>R0180</b>	684,426	603,552	
Derivatives	<b>R0190</b>		0	
Deposits other than cash equivalents	<b>R0200</b>	0	0	
Other investments	<b>R0210</b>			
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	<b>R0220</b>			
Loans and mortgages	<b>R0230</b>	70,742,309	72,818,953	
Loans on policies	<b>R0240</b>			
Loans and mortgages to individuals	<b>R0250</b>	14,188	14,188	
Other loans and mortgages	<b>R0260</b>	70,728,121	72,804,764	
Reinsurance recoverables from:	<b>R0270</b>	49,997,702	91,150,149	
Non-life and health similar to non-life	<b>R0280</b>	49,997,702	91,150,149	
Non-life excluding health	<b>R0290</b>	49,997,702	91,150,149	
Health similar to non-life	<b>R0300</b>			
Deposits to cedants	<b>R0350</b>			
Insurance and intermediaries receivables	<b>R0360</b>	68,570,430	39,730,775	
Reinsurance receivables	<b>R0370</b>	19,250,173	19,250,173	
Receivables (trade, not insurance)	<b>R0380</b>	22,127,342	22,127,342	
Cash and cash equivalents	<b>R0410</b>	5,275,775	5,275,775	
Any other assets, not elsewhere shown	<b>R0420</b>	0	0	
<b>Total assets</b>	<b>R0500</b>	907,231,830	814,659,116	

	Solvency II value	Statutory accounts value
	C0010	C0020
<b>Liabilities</b>		
Technical provisions – non-life	<b>R0510</b>	326,829,005
Technical provisions – non-life (excluding health)	<b>R0520</b>	316,021,259
TP calculated as a whole	<b>R0530</b>	0
Best Estimate	<b>R0540</b>	291,032,360
Risk margin	<b>R0550</b>	24,988,899
Technical provisions - health (similar to non-life)	<b>R0560</b>	10,807,746
TP calculated as a whole	<b>R0570</b>	0
Best Estimate	<b>R0580</b>	8,883,453
Risk margin	<b>R0590</b>	1,924,293
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	<b>R0600</b>	25,737,694
Technical provisions - health (similar to life)	<b>R0610</b>	25,737,694
TP calculated as a whole	<b>R0620</b>	
Best Estimate	<b>R0630</b>	
Risk margin	<b>R0640</b>	
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	<b>R0650</b>	
TP calculated as a whole	<b>R0660</b>	
Best Estimate	<b>R0670</b>	
Risk margin	<b>R0680</b>	
Technical provisions – index-linked and unit-linked	<b>R0690</b>	
TP calculated as a whole	<b>R0700</b>	
Best Estimate	<b>R0710</b>	
Risk margin	<b>R0720</b>	
Other technical provisions	<b>R0730</b>	
Contingent liabilities	<b>R0740</b>	
Provisions other than technical provisions	<b>R0750</b>	1,707,725
Pension benefit obligations	<b>R0760</b>	36,144,067
Deposits from reinsurers	<b>R0770</b>	26,769,960
Deferred tax liabilities	<b>R0780</b>	19,831,841
Derivatives	<b>R0790</b>	
Debts owed to credit institutions	<b>R0800</b>	
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	<b>R0810</b>	
Insurance & intermediaries payables	<b>R0820</b>	12,565,087
Reinsurance payables	<b>R0830</b>	6,833,001
Payables (trade, not insurance)	<b>R0840</b>	28,469,878
Subordinated liabilities	<b>R0850</b>	
Subordinated liabilities not in BOF	<b>R0860</b>	
Subordinated liabilities in BOF	<b>R0870</b>	
Any other liabilities, not elsewhere shown	<b>R0880</b>	8,562,074
<b>Total liabilities</b>	<b>R0900</b>	467,712,637
<b>Excess of assets over liabilities</b>	<b>R1000</b>	439,519,193

## **1. Actifs incorporels**

Conformément à la réglementation Solvency II, les actifs incorporels n'ont pas été valorisés au niveau du bilan, car ils ne répondent pas aux critères pour les rendre éligibles dans le cadre de la réglementation Solvency II.

## **2. Impôts différés**

### ***a. Description de base***

Les impôts différés proviennent des différences entre les référentiels comptables utilisés, le premier (bilan économique pour le risque) à des fins de solvabilité et le second (BGAAP) entre autres à des fins fiscales.

### ***b. Méthode de valorisation***

Le montant des impôts différés est calculé en utilisant les taux d'impôt (et les réglementations fiscales) en vigueur à la date de clôture et dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé sera réglé.

Compte tenu des projections effectuées, il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel les avantages fiscaux non utilisés pourront être imputés, sera disponible.

## **3. Actifs immobiliers**

### ***a. Description de base***

Sous le référentiel local (BGAAP), les immeubles sont valorisés au coût amorti. Ils sont activés à leur prix d'acquisition et amortis sur une durée de 33 ans.

Sous le référentiel Solvency II, les immeubles sont évalués à leur juste valeur. Plusieurs méthodes sont utilisées dans le cadre de la valorisation des biens immobiliers.

### ***b. Méthode de valorisation***

Plusieurs méthodes sont utilisées dans le cadre de la valorisation des biens immobiliers :

- méthode de comparaison directe ;
- méthode du revenu ;
- méthode du coût de remplacement ;
- méthode des coûts.

## **4. Actifs financiers**

Les actifs financiers peuvent être subdivisés en trois grandes catégories : les actifs cotés, les actifs non cotés et les participations. Plusieurs méthodes sont utilisées dans le cadre de la valorisation des actifs financiers : via la cotation sur une bourse reconnue du marché secondaire, via une contrepartie et via un modèle interne. Ces différentes méthodes répondent aux principes de « Fair value » d'IFRS.

### *i. Participations*

Sous la rubrique « Participations » sont repris tant les placements dans des sociétés affiliées que ceux dans des entreprises liées. Les investissements comprennent les participations mais également les bons, les obligations et les créances émises par les participations.

Pour la méthode de la valeur de l'actif net, la valeur de l'entreprise est calculée en rajustant les actifs nets comptables avec toutes les différences entre la valeur comptable et la juste valeur des actifs. Cette méthode de valorisation représente 62,69% de la rubrique «Participations».

Le capital de Fédérale REIM (FIIS) est détenu à 18,19 % par la Société Coopérative d'Assurance contre les Accidents, l'Incendie, la Responsabilité Civile et les Risques Divers, à 59,60% par l'association d'Assurance Mutuelle sur la Vie, à 18,11 % par la Caisse Commune d'Assurance contre les Accidents du Travail, et à 4,10% par Fédérale Real Estate.

La valorisation des contreparties tient compte des informations liées au marché. Cette dernière représente 20,95 % de la rubrique « Participations ».

Pour la méthode de l'actif net, la valeur de l'entreprise est déterminée en ajustant l'actif net comptable de toutes les différences existantes entre la valeur comptable et la juste valeur des actifs. En outre, cette méthode est également complétée par certains multiples, tels que le « *Price-to-Earnings* » ou le « *Price-to-Book-Value* » et une prime d'illiquidité. Cette méthode de valorisation représente 11,76 % de la rubrique « *Participations* ».

Une autre méthode d'évaluation concerne les participations pour les actions technologiques, où l'actif net comptable de la société à évaluer est complété par le business plan d'une part, et la médiane des sociétés cotées du même secteur d'autre part, et une prime d'illiquidité. Cette méthode de valorisation représente 4,30% de la rubrique "Participations".

### *ii. Actions*

La rubrique « Actions » comprend les actions cotées et non cotées.

Pour l'évaluation des actions cotées, les prix cotés sur une bourse reconnue ou un marché secondaire sont utilisés. Cette valorisation représente 61,97 % de la rubrique « Actions » .

Les fonds propres sont valorisés en utilisant les comptes annuels pour déterminer les actifs nets. Cette valorisation représente 0,70 % de la rubrique « Actions ».

La valorisation des contreparties tient compte des informations liées au marché. Cette dernière représente 37,33 % de la rubrique « Actions ».

### iii. Obligations

La rubrique « Obligations » comprend les obligations cotées et non cotées.

Pour la valorisation des titres cotés, les prix cotés sur une bourse reconnue ou un marché secondaire sont utilisés. Elle représente 65,51% de la rubrique « Obligations », dont 57,49% en obligations étatiques.

La valorisation des contreparties tient compte des informations liées au marché. Cette valorisation représente 3,49 % de la rubrique « Obligations ».

La valorisation via un modèle interne est fondée sur des données observables sur le marché, telles que le « *credit spread* » et l'indice des prix à la consommation. Cette valorisation représente 22,08% de la rubrique « Obligations ».

La valorisation via un modèle interne pour les *loans* représente 8,92% de la rubrique « Obligations ».

### iv. Fonds d'investissement

La rubrique « Fonds d'investissement » comprend les fonds cotés et ceux non cotés.

La valorisation des fonds type "*Private Equity*" représente 0,08 %.

La valorisation des contreparties tient compte des informations liées au marché. Cette valorisation représente 99,92% de la rubrique « Fonds d'investissement ».

### v. Produits dérivés

La rubrique « Produits dérivés » comprend les *Futures* qui ne requièrent aucun placement net initial. A la date du 31 décembre 2023, il n'existe aucune position ouverte dans des produits dérivés en Société Coopérative, en Caisse Commune ou en Mutuelle Vie.

## 5. Prêts et hypothèques

Cette rubrique comprend les prêts, les prêts hypothécaires et les certificats immobiliers.

En ce qui concerne les « *Loans & mortgages to individuals* », le montant de € 14.188 représente un solde comptable, suite à la vente du portefeuille des prêts hypothécaires. Cela représente 0,02% de la rubrique "Prêts et hypothèques". Pour la valorisation des prêts « *Private equity* », un modèle interne basé sur les informations de la contrepartie est utilisé. Cette valorisation représente 15,02 % de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

La valorisation via un modèle interne pour les PPP, créé pour les infrastructures, est fondée sur des données observables sur le marché et représente 12,15 % de la rubrique "Prêts et hypothèques".

La valorisation via un modèle interne pour les prêts garantis est fondée sur des données observables sur le marché et représente 5,46 % de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

La valorisation via un modèle interne est fondée sur des données observables sur le marché telles que le « credit spread » et l'index des prix à la consommation. Cette valorisation représente 56,21% de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

La valorisation des contreparties tient compte des informations liées au marché. Cette valorisation représente 11,14% de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

## 6. Autres

Les « autres créances » n'ont pas été valorisées dans le cadre de Solvency II. La valeur comptable BGAAP a été reprise, sauf pour la partie relative aux « Insurance and Intermediaries receivables » qui incorpore le « Best Estimate » des « Pensions Benefits Obligations » (PBO). Au 31 décembre 2023, le montant des PBO en Société Coopérative est de € 28.839.654.

### D.1.2. Caisse Commune

	Solvency II value	Statutory accounts value
	C0010	C0020
<b>Assets</b>		
Goodwill	<b>R0010</b> 0	
Deferred acquisition costs	<b>R0020</b>	0
Intangible assets	<b>R0030</b> 0	366,816
Deferred tax assets	<b>R0040</b>	0
Pension benefit surplus	<b>R0050</b> 0	0
Property, plant & equipment held for own use	<b>R0060</b> 8,035,764	5,089,710
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	<b>R0070</b> 650,389,938	575,953,700
Property (other than for own use)	<b>R0080</b> 13,973,722	11,523,521
Holdings in related undertakings, including participations	<b>R0090</b> 142,153,936	63,496,731
Equities	<b>R0100</b> 27,261,392	21,009,786
Equities - listed	<b>R0110</b> 22,760,514	17,123,821
Equities - unlisted	<b>R0120</b> 4,500,878	3,885,966
Bonds	<b>R0130</b> 445,412,169	463,916,078
Government Bonds	<b>R0140</b> 265,950,672	274,225,026
Corporate Bonds	<b>R0150</b> 179,461,497	189,691,053
Structured notes	<b>R0160</b>	
Collateralised securities	<b>R0170</b>	
Collective Investments Undertakings	<b>R0180</b> 21,588,718	16,007,583
Derivatives	<b>R0190</b>	0
Deposits other than cash equivalents	<b>R0200</b> 0	0
Other investments	<b>R0210</b>	
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	<b>R0220</b>	
Loans and mortgages	<b>R0230</b> 287,121,271	300,454,264

Loans on policies
Loans and mortgages to individuals
Other loans and mortgages
Reinsurance recoverables from:
Non-life and health similar to non-life
Non-life excluding health
Health similar to non-life
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked
Health similar to life
Life excluding health and index-linked and unit-linked
Life index-linked and unit-linked
Deposits to cedants
Insurance and intermediaries receivables
Reinsurance receivables
Receivables (trade, not insurance)
Own shares (held directly)
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in
Cash and cash equivalents
Any other assets, not elsewhere shown
<b>Total assets</b>

<b>R0240</b>		
<b>R0250</b>	3,295	3,295
<b>R0260</b>	287,117,975	300,450,968
<b>R0270</b>	1,241,016	1,241,016
<b>R0280</b>	0	0
<b>R0290</b>		0
<b>R0300</b>		
<b>R0310</b>	1,241,016	1,241,016
<b>R0320</b>	1,241,016	1,241,016
<b>R0330</b>		
<b>R0340</b>	0	0
<b>R0350</b>	22,935	22,935
<b>R0360</b>	16,546,171	5,281,602
<b>R0370</b>	1,905,943	1,905,943
<b>R0380</b>	11,638,232	11,638,232
<b>R0390</b>	0	0
<b>R0400</b>	0	0
<b>R0410</b>	2,426,386	2,426,386
<b>R0420</b>	2,942	2,942
<b>R0500</b>	979,330,597	904,383,544

#### Liabilities

Technical provisions – non-life
Technical provisions – non-life (excluding health)
TP calculated as a whole
Best Estimate
Risk margin
Technical provisions - health (similar to non-life)
TP calculated as a whole
Best Estimate
Risk margin
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)
Technical provisions - health (similar to life)
TP calculated as a whole
Best Estimate
Risk margin
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)
TP calculated as a whole

	Solvency II value	Statutory accounts value
	C0010	C0020
<b>R0510</b>	63,371,950	257,988,103
<b>R0520</b>	0	232,169,579
<b>R0530</b>	0	
<b>R0540</b>	0	
<b>R0550</b>	0	
<b>R0560</b>	63,371,950	25,818,524
<b>R0570</b>	0	
<b>R0580</b>	57,442,722	
<b>R0590</b>	5,929,227	
<b>R0600</b>	605,859,717	410,269,004
<b>R0610</b>	605,859,717	410,269,004
<b>R0620</b>	0	
<b>R0630</b>	549,174,071	
<b>R0640</b>	56,685,646	
<b>R0650</b>	0	
<b>R0660</b>	0	

Best Estimate	R0670	0	
Risk margin	R0680	0	
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690	0	
TP calculated as a whole	R0700	0	
Best Estimate	R0710	0	
Risk margin	R0720	0	
Other technical provisions	R0730		0
Contingent liabilities	R0740	0	
Provisions other than technical provisions	R0750	227,418	108,225,888
Pension benefit obligations	R0760	13,763,246	
Deposits from reinsurers	R0770	302,063	302,063
Deferred tax liabilities	R0780		
Derivatives	R0790		
Debts owed to credit institutions	R0800	0	0
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	0	0
Insurance & intermediaries payables	R0820	8,332,955	8,332,955
Reinsurance payables	R0830	1,754,984	1,754,984
Payables (trade, not insurance)	R0840	30,721,735	30,721,735
Subordinated liabilities	R0850	0	0
Subordinated liabilities not in BOF	R0860	0	0
Subordinated liabilities in BOF	R0870		
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	1,078,530	1,078,530
<b>Total liabilities</b>	<b>R0900</b>	<b>725,412,600</b>	<b>818,673,263</b>
<b>Excess of assets over liabilities</b>	<b>R1000</b>	<b>253,917,997</b>	<b>85,710,281</b>

## 1. Actifs incorporels

Pas d'application.

## 2. Impôts différés

La Caisse Commune étant soumise à l'impôt des personnes morales, il n'y a pas d'impôts différés.

## 3. Actifs immobiliers

### a. Description de base

La description formulée pour la Société Coopérative est également d'application pour la Caisse Commune.

### b. Méthode de valorisation

La méthode de valorisation décrite pour la Société Coopérative est également d'application pour la Caisse Commune.

#### 4. Actifs financiers

La méthode de valorisation décrite pour la Société Coopérative est également d'application pour la Caisse Commune.

##### *i. Participations*

Sous la rubrique « Participations » sont repris tant les placements dans des sociétés affiliées que ceux dans des entreprises liées. Les investissements comprennent les participations mais également les bons, les obligations et les créances.

Pour la méthode de calcul de la valeur de l'actif net, la valeur de l'entreprise est établie en rajustant les actifs nets comptables avec toutes les différences entre la valeur comptable et la juste valeur des actifs.

Cette méthode de valorisation représente 42,54% de la rubrique « Participations ».

Le capital de Fédérale REIM (FIIS) est détenu à 18,11 % par la Caisse Commune d'Assurance contre les Accidents du Travail, à 59,60 % par l'association d'Assurance Mutuelle sur la Vie, à 18,19 % par la Société Coopérative d'Assurance contre les Accidents, l'Incendie, la Responsabilité Civile et les Risques Divers, et à 4,10 % par Fédérale Real Estate.

Pour sa participation dans la Société Coopérative, la méthode de la valeur de l'actif net est calculée en appliquant la norme Solvency II selon laquelle les passifs sont également évalués à la juste valeur.

Le capital de la Société Coopérative est détenu à 72,56 % par l'association d'Assurance Mutuelle sur la Vie, 15,97 % par la Caisse commune d'Assurance contre les Accidents du Travail et le solde par des coopérateurs (appelés les minoritaires). D'autres critères sont également rencontrés :

- Le respect du principe de détention stable et durable de la participation : la Société Coopérative, créée en 1935, forme avec la Caisse Commune et la Mutuelle-Vie un consortium, [FEDERALE Assurance](#).
- Le caractère consistant de cette participation en matière stratégique : la volonté est de servir la clientèle, souvent liée au secteur de la construction et commune aux sociétés d'assurance, en leur offrant des contrats d'assurance couvrant leurs besoins tant en accident du travail qu'en responsabilité civile ou en couvertures techniques plus spécifiques. La complémentarité des produits d'assurance est une des forces commerciales de [FEDERALE Assurance](#).
- La volonté de détention stratégique à long terme : cette volonté se concrétise par l'établissement de conventions de sous-traitance intragroupe conclues entre les sociétés composant le consortium d'assurance et par la mise en place d'un comité de direction et d'un conseil d'administration uniques pour les entreprises d'assurance.

Cette évaluation représente 49,39 % de la rubrique « Participations ».

Ensuite, la méthodologie de valorisation via le *Discounted Cash-Flow* (DCF) est utilisée et cette valorisation représente 1,57 % de la rubrique "Participations".

Enfin, nous avons la valorisation des fonds propres, pour laquelle nous utilisons les comptes annuels pour déterminer les actifs nets. Cette évaluation représente 6,50 % de la rubrique « Participations ».

## *ii. Actions*

La rubrique « Actions » comprend les actions cotées et non cotées.

Pour l'évaluation des actions cotées, les prix cotés sur une bourse reconnue ou un marché secondaire sont utilisés. Cette valorisation représente 83,49% de la rubrique « Actions ».

La valorisation des actions type "Private Equity" représente 14,93 %.

Les fonds propres sont valorisés en utilisant les comptes annuels pour déterminer les actifs nets. Cette valorisation représente 1,58 % de la rubrique « Actions ».

## *iii. Obligations*

La rubrique « Obligations » comprend les obligations cotées et non cotées.

Pour la valorisation des titres cotés, les prix cotés sur une bourse reconnue ou un marché secondaire sont utilisés. Cette dernière représente 79,91 % de la rubrique « Obligations », dont 59,71 % en obligations étatiques.

La valorisation des contreparties tient compte des informations liées au marché. Cette valorisation représente 2,89 % de la rubrique « Obligations ».

La valorisation via un modèle interne est fondée sur des données observables sur le marché, telles que le « *credit spread* » et l'indice des prix à la consommation. Cette valorisation représente 17,20 % de la rubrique « Obligations ».

## *iv. Fonds d'investissement*

La rubrique « Fonds d'investissement » comprend les fonds cotés et non cotés.

Pour la valorisation des fonds cotés, les prix cotés sur une bourse reconnue ou un marché secondaire sont utilisés. Cette valorisation représente 99,99 % de la rubrique « Fonds d'investissement ».

La valorisation des actions type "Private Equity" représente 0,01 %.

## *v. Produits dérivés*

La rubrique « Produits dérivés » comprend les *Futures* qui ne requièrent aucun placement net initial. A la date du 31 décembre 2023, il n'existe aucune position ouverte dans des produits dérivés en Société Coopérative, en Caisse Commune ou en Mutuelle Vie.

## 5. Prêts et hypothèques

Cette rubrique comprend les prêts, les prêts hypothécaires et les certificats immobiliers.

En ce qui concerne les « loans & mortgage to individuals », le montant de € 3.295 correspond à un solde comptable, suite à la vente du portefeuille de prêts hypothécaires dans le courant de l'année 2022. Cela représente 0,01 % de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

Pour la valorisation des prêts « Private equity », un modèle interne basé sur les informations de la contrepartie est utilisé. Cette valorisation représente 0,32 % de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

La valorisation via un modèle interne est fondée sur des données observables sur le marché telles que le « credit spread » et l'index des prix à la consommation. Cette valorisation représente 13,87 % de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

La valorisation via un modèle interne pour les PPP, créé pour les infrastructures, est fondée sur des données observables sur le marché et représente 18,60 % de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

La valorisation via un modèle interne pour les *loans* représente 55,45 % de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

La valorisation des contreparties tient compte des informations liées au marché. Cette valorisation représente 11,25% de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

## 6. Autres

Elles n'ont pas été valorisées dans le cadre de Solvency II, la valeur comptable BGAAP a donc été reprise, sauf pour la partie relative aux « Insurance and Intermediaries receivables » qui incorpore le « Best Estimate » des « Pensions Benefits Obligations » (PBO). Au 31 décembre 2023, le montant des PBO est de € 11.264.569 en Caisse Commune.

### D.1.3. Mutuelle-Vie

	Solvency II value		Statutory accounts value	
	C0010		C0020	
<b>Assets</b>				
Goodwill	<b>R0010</b>	0		
Deferred acquisition costs	<b>R0020</b>		0	
Intangible assets	<b>R0030</b>	0	8,280,996	
Deferred tax assets	<b>R0040</b>	4,693,105	0	
Pension benefit surplus	<b>R0050</b>	0	0	
Property, plant & equipment held for own use	<b>R0060</b>	4,300,509	175,116	
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	<b>R0070</b>	1,854,712,115	1,668,232,543	
Property (other than for own use)	<b>R0080</b>	13,332,291	7,979,013	
Holdings in related undertakings, including participations	<b>R0090</b>	504,985,809	209,492,563	
Equities	<b>R0100</b>	134,300,294	117,565,401	
Equities - listed	<b>R0110</b>	42,335,437	50,032,503	
Equities - unlisted	<b>R0120</b>	91,964,857	67,532,899	
Bonds	<b>R0130</b>	1,154,663,104	1,289,484,966	
Government Bonds	<b>R0140</b>	710,176,617	824,042,251	
Corporate Bonds	<b>R0150</b>	444,486,487	465,442,714	
Structured notes	<b>R0160</b>			
Collateralised securities	<b>R0170</b>			
Collective Investments Undertakings	<b>R0180</b>	47,430,617	43,710,600	
Derivatives	<b>R0190</b>		0	
Deposits other than cash equivalents	<b>R0200</b>	0	0	
Other investments	<b>R0210</b>			
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	<b>R0220</b>	24,042,217	24,042,217	
Loans and mortgages	<b>R0230</b>	538,735,512	587,978,142	
Loans on policies	<b>R0240</b>	18,737,582	18,737,582	
Loans and mortgages to individuals	<b>R0250</b>	0	0	
Other loans and mortgages	<b>R0260</b>	519,997,930	569,240,560	
Reinsurance recoverables from:	<b>R0270</b>	5,270,137	2,682,016	
Non-life and health similar to non-life	<b>R0280</b>	172,905	172,905	
Non-life excluding health	<b>R0290</b>		0	
Health similar to non-life	<b>R0300</b>	172,905	172,905	
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	<b>R0310</b>	5,097,232	2,509,111	
Health similar to life	<b>R0320</b>			
Life excluding health and index-linked and unit-linked	<b>R0330</b>	5,097,232	2,509,111	
Life index-linked and unit-linked	<b>R0340</b>	0	0	
Deposits to cedants	<b>R0350</b>			
Insurance and intermediaries receivables	<b>R0360</b>	4,273,311	4,273,311	
Reinsurance receivables	<b>R0370</b>	737,350	737,350	
Receivables (trade, not insurance)	<b>R0380</b>	65,930,417	65,930,417	

Own shares (held directly)  
 Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in  
 Cash and cash equivalents  
 Any other assets, not elsewhere shown  
**Total assets**

<b>R0390</b>	0	0
<b>R0400</b>	0	0
<b>R0410</b>	57,672,969	57,672,969
<b>R0420</b>	6,948,760	6,948,760
<b>R0500</b>	2,567,316,401	2,426,953,835

**Liabilities**

Technical provisions – non-life  
 Technical provisions – non-life (excluding health)  
 TP calculated as a whole  
 Best Estimate  
 Risk margin  
 Technical provisions - health (similar to non-life)  
 TP calculated as a whole  
 Best Estimate  
 Risk margin  
 Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)  
 Technical provisions - health (similar to life)  
 TP calculated as a whole  
 Best Estimate  
 Risk margin  
 Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)  
 TP calculated as a whole  
 Best Estimate  
 Risk margin  
 Technical provisions – index-linked and unit-linked  
 TP calculated as a whole  
 Best Estimate  
 Risk margin  
 Other technical provisions  
 Contingent liabilities  
 Provisions other than technical provisions  
 Pension benefit obligations  
 Deposits from reinsurers  
 Deferred tax liabilities  
 Derivatives  
 Debts owed to credit institutions  
 Financial liabilities other than debts owed to credit institutions  
 Insurance & intermediaries payables  
 Reinsurance payables  
 Payables (trade, not insurance)

	Solvency II value	Statutory accounts value
	C0010	C0020
<b>R0510</b>	418,673	414,971
<b>R0520</b>	0	
<b>R0530</b>	0	
<b>R0540</b>	0	
<b>R0550</b>	0	
<b>R0560</b>	418,673	414,971
<b>R0570</b>	0	
<b>R0580</b>	414,971	
<b>R0590</b>	3,702	
<b>R0600</b>	2,070,247,885	2,029,744,696
<b>R0610</b>	0	
<b>R0620</b>	0	
<b>R0630</b>	0	
<b>R0640</b>	0	
<b>R0650</b>	2,070,247,885	2,029,744,696
<b>R0660</b>	0	
<b>R0670</b>	2,051,944,022	
<b>R0680</b>	18,303,863	
<b>R0690</b>	24,042,217	24,042,217
<b>R0700</b>	24,042,217	
<b>R0710</b>	0	
<b>R0720</b>	0	
<b>R0730</b>		0
<b>R0740</b>	0	
<b>R0750</b>	216,039	165,268,906
<b>R0760</b>	3,274,452	
<b>R0770</b>	2,682,016	2,682,016
<b>R0780</b>		
<b>R0790</b>		
<b>R0800</b>	0	0
<b>R0810</b>	0	0
<b>R0820</b>	1,574,569	1,574,569
<b>R0830</b>	5,698,148	85,593
<b>R0840</b>	33,999,024	33,999,024

Subordinated liabilities	<b>R0850</b>	60,000,000	60,000,000
Subordinated liabilities not in BOF	<b>R0860</b>	0	0
Subordinated liabilities in BOF	<b>R0870</b>	60,000,000	60,000,000
Any other liabilities, not elsewhere shown	<b>R0880</b>	1,272,740	1,272,740
<b>Total liabilities</b>	<b>R0900</b>	2,203,425,762	2,319,084,732
<b>Excess of assets over liabilities</b>	<b>R1000</b>	363,890,639	107,869,103

## 1. Actifs incorporels

Pas d'application.

## 2. Impôts différés

### a. Description de base

La description formulée pour la Société Coopérative est également d'application pour la Mutuelle-Vie.

### b. Méthode de valorisation

La méthode de valorisation décrite pour la Société Coopérative est également d'application pour la Mutuelle-Vie.

## 3. Actifs immobiliers

### a. Description de base

La description formulée pour la Société Coopérative est également d'application pour la Mutuelle-Vie.

### b. Méthode de valorisation

La méthode de valorisation formulée pour la Société Coopérative est également d'application pour la Mutuelle-Vie.

## 4. Actifs financiers

La méthode de valorisation décrite pour la Société Coopérative est également d'application pour la Mutuelle-Vie.

### i. Participations

Sous la rubrique « Participations », sont repris tant les placements dans des sociétés affiliées que les placements dans des entreprises liées. Les investissements comprennent les participations mais également les bons, les obligations et les créances.

Pour la méthode de valorisation de l'actif net, la valeur de l'entreprise est calculée en rajustant les actifs nets comptables avec toutes les différences entre la valeur comptable et la juste valeur des actifs.

Cette méthode de valorisation représente 31,52 % de la rubrique « Participations ».

Le capital de Fédérale REIM (FIIS) est détenu à 59,60 % par l'association d'Assurance Mutuelle sur la Vie, à 18,19 % par la Société Coopérative d'Assurance contre les Accidents, l'Incendie, la Responsabilité Civile et les Risques Divers, à 18,11 % par la Caisse Commune d'Assurance contre les Accidents du Travail, et à 4,10 % par Fédérale Real Estate.

Conformément à l'art. 171 du règlement délégué 2015/35, on entend par participation stratégique tout investissement en actions présentant une volatilité en valeur sur les 12 derniers mois plus faible qu'un investissement équivalent en action sur une période équivalente.

Le capital de la Société Coopérative est détenu à 72,56 % par l'association d'Assurance Mutuelle sur la Vie, 15,97 % par la Caisse commune d'Assurance contre les Accidents du Travail, 0,11 % par Federale Real Estate et le solde par des coopérateurs (appelés les minoritaires).

L'évolution en termes de contrôle n'a cessé de se renforcer au cours des années par l'acquisition des actions cédées par les minoritaires et qui ont été acquises par la Mutuelle Vie.

D'autres critères sont également rencontrés :

- Le respect du principe de détention stable et durable de la participation : la Société Coopérative, créée en 1935, forme avec la Caisse Commune et la Mutuelle-Vie un consortium, [FEDERALE Assurance](#).
- Le caractère consistant de cette participation en matière stratégique : la volonté est de servir la clientèle, souvent liée au secteur de la construction et commune aux sociétés d'assurance, en leur offrant des contrats d'assurance couvrant leurs besoins tant en accident du travail qu'en responsabilité civile ou en couvertures techniques plus spécifiques. La complémentarité des produits d'assurance est une des forces commerciales de [FEDERALE Assurance](#).
- La volonté de détention stratégique à long terme : cette volonté se concrétise par l'établissement de conventions de sous-traitance intragroupe conclues entre les sociétés composant le consortium d'assurance et par la mise en place d'un comité de direction et d'un conseil d'administration uniques pour les entreprises d'assurance.

Cette évaluation représente 58,20 % de la rubrique « Participations ».

La valorisation des contreparties, quant à elle, tient compte des informations liées au marché. Cette dernière représente 8,28 % de la rubrique « Participations ».

Enfin, la valorisation des fonds propres, pour laquelle les comptes annuels sont utilisés pour déterminer les actifs nets, représente 2 % pour la rubrique « Participation ».

## *ii. Actions*

La rubrique « Actions » comprend les actions cotées et non cotées.

Pour l'évaluation des actions cotées, les prix cotés sur une Bourse reconnue ou un marché secondaire sont utilisés. Cette valorisation représente 31,52 % de la rubrique « Actions ».

La valorisation des actions type "Private Equity" représente 64,83%.

La valorisation des contreparties tient compte des informations liées au marché. Cette dernière représente 3,64% de la rubrique « Actions ».

Enfin, les fonds propres sont valorisés en utilisant les comptes annuels pour déterminer les actifs nets. Cette valorisation représente 0,01 % de la rubrique « Actions ».

### *iii. Obligations*

La rubrique « Obligations » comprend les obligations cotées et non cotées.

Pour la valorisation des titres cotés, les prix cotés sur une bourse reconnue ou un marché secondaire sont utilisés. Cette dernière représente 81,37% de la rubrique « Obligations », dont 61,51 % en obligations étatiques. La valorisation des contreparties tient compte des informations liées au marché. Cette valorisation représente 7,29 % de la rubrique «Obligations».

La valorisation via un modèle interne est fondée sur des données observables sur le marché, telles que le « *credit spread* » et l'indice des prix à la consommation. Cette valorisation représente 10,18 % de la rubrique « Obligations ».

La valorisation via un modèle interne pour les loans représente 1,16 % de la rubrique « Obligations ».

### *iv. Fonds d'investissement*

La rubrique « Fonds d'investissement » comprend les fonds cotés et non cotés.

Pour la valorisation des fonds cotés, les prix cotés sur une bourse reconnue ou un marché secondaire sont utilisés. Cette valorisation représente 13,63 % de la rubrique « Fonds d'investissement ».

La valorisation des contreparties tient compte des informations liées au marché. Cette valorisation représente 86,37 % de la rubrique « Fonds d'investissement ».

### *v. Produits dérivés*

La rubrique «Produits dérivés» comprend les *Futures* qui ne requièrent aucun placement net initial. A la date du 31 décembre 2023, il n'existe aucune position ouverte dans des produits dérivés en Société Coopérative, en Caisse Commune ou en Mutuelle Vie.

### *vi. Branche 23*

Les investissements en branche 23 sont toujours valorisés à la juste valeur, tant dans les états financiers qu'en Solvency II.

## 5. Prêts et hypothèques

Cette rubrique comprend les prêts, les prêts hypothécaires et les certificats immobiliers.

Le portefeuille de prêts hypothécaires belges a été vendu au cours de l'exercice 2022.

La valorisation des « loans & mortgages », ainsi que « loans on policies » représente 3,49 % de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

Pour la valorisation des certificats immobiliers non cotés, la valorisation de la contrepartie est utilisée. Cette dernière prend en compte les informations liées au marché. Cette valorisation représente 0,18 % de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

La valorisation des contreparties tient compte des informations liées au marché. Cette valorisation représente 18,00% de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

Pour la valorisation des prêts « *Private equity* », un modèle interne basé sur les informations de la contrepartie est utilisé. Cette valorisation représente 1,72 % de la rubrique « Prêts et hypothèques ».

La valorisation via un modèle interne est fondée sur des données observables sur le marché telles que le « *credit spread* » et l'index des prix à la consommation. Cette valorisation représente 46,08 % de la rubrique « Prêt et hypothèques ».

La valorisation via un modèle interne pour les PPP, créé pour les infrastructures, est fondée sur des données observables sur le marché et représente 19,42 % de la rubrique "Prêts et hypothèques".

La valorisation via un modèle interne pour les *loans* représente 11,11 % de la rubrique "Prêts et hypothèques".

## 6. Autres

Les « autres créances » n'ont pas été revalorisées dans le cadre de Solvency II. La valeur comptable BGAAP a été reprise.

### D.1.4. Groupe FEDERALE ASSURANCE

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
<b>Assets</b>			
Goodwill	<b>R0010</b>	0	748,447.92
Deferred acquisition costs	<b>R0020</b>		0
Intangible assets	<b>R0030</b>	0	20,503,499
Deferred tax assets	<b>R0040</b>	4,693,105	4,336,823
Pension benefit surplus	<b>R0050</b>	0	0
Property, plant & equipment held for own use	<b>R0060</b>	68,614,370	55,805,147
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	<b>R0070</b>	2,983,190,332	2,986,663,579
Property (other than for own use)	<b>R0080</b>	532,121,741	531,538,273
Holdings in related undertakings, including participations	<b>R0090</b>	31,890,533	31,890,533

Equities	<b>R0100</b>	317,714,068	317,714,068
Equities - listed	<b>R0110</b>	168,631,597	168,631,597
Equities - unlisted	<b>R0120</b>	149,082,471	149,082,471
Bonds	<b>R0130</b>	2,030,469,552	2,034,526,267
Government Bonds	<b>R0140</b>	1,268,114,988	1,270,800,273
Corporate Bonds	<b>R0150</b>	762,354,564	763,725,994
Structured notes	<b>R0160</b>		
Collateralised securities	<b>R0170</b>		
Collective Investments Undertakings	<b>R0180</b>	70,273,639	70,273,639
Derivatives	<b>R0190</b>	720,800	720,800
Deposits other than cash equivalents	<b>R0200</b>		
Other investments	<b>R0210</b>		
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	<b>R0220</b>	24,042,217	24,042,217
Loans and mortgages	<b>R0230</b>	552,573,201	554,860,849
Loans on policies	<b>R0240</b>	18,737,582	0
Loans and mortgages to individuals	<b>R0250</b>	17,849	17,849
Other loans and mortgages	<b>R0260</b>	533,817,770	554,843,000
Reinsurance recoverables from:	<b>R0270</b>	62,161,162	80,668,219
Non-life and health similar to non-life	<b>R0280</b>	55,822,914	80,668,219
Non-life excluding health	<b>R0290</b>	55,650,009	80,668,219
Health similar to non-life	<b>R0300</b>	172,905	
Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked	<b>R0310</b>	6,338,248	0
Health similar to life	<b>R0320</b>	1,241,016	
Life excluding health and index-linked and unit-linked	<b>R0330</b>	5,097,232	
Life index-linked and unit-linked	<b>R0340</b>	0	0
Deposits to cedants	<b>R0350</b>	22,935	22,935
Insurance and intermediaries receivables	<b>R0360</b>	31,749,532	931,388
Reinsurance receivables	<b>R0370</b>	22,661,322	22,661,322
Receivables (trade, not insurance)	<b>R0380</b>	282,054,260	282,054,260
Own shares (held directly)	<b>R0390</b>	0	0
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	<b>R0400</b>	0	0
Cash and cash equivalents	<b>R0410</b>	108,620,719	108,620,719
Any other assets, not elsewhere shown	<b>R0420</b>	23,980,352	23,980,352
<b>Total assets</b>	<b>R0500</b>	4,164,363,507	4,165,899,757

	Solvency II value		Statutory accounts value	
	C0010		C0020	
<b>Liabilities</b>				
Technical provisions – non-life	<b>R0510</b>	446,629,601	1,001,168,882	
Technical provisions – non-life (excluding health)	<b>R0520</b>	372,002,365	1,001,168,882	
TP calculated as a whole	<b>R0530</b>	0		

Best Estimate	<b>R0540</b>	344,346,318	
Risk margin	<b>R0550</b>	27,656,048	
Technical provisions - health (similar to non-life)	<b>R0560</b>	74,627,236	
TP calculated as a whole	<b>R0570</b>	0	
Best Estimate	<b>R0580</b>	66,759,960	
Risk margin	<b>R0590</b>	7,867,275	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	<b>R0600</b>	2,676,107,602	2,005,562,711
Technical provisions - health (similar to life)	<b>R0610</b>	605,859,717	
TP calculated as a whole	<b>R0620</b>	0	
Best Estimate	<b>R0630</b>	549,174,071	
Risk margin	<b>R0640</b>	56,685,646	
Technical provisions – life (excluding health and index-linked and unit-linked)	<b>R0650</b>	2,070,247,885	2,005,562,711
TP calculated as a whole	<b>R0660</b>	0	
Best Estimate	<b>R0670</b>	2,051,944,022	
Risk margin	<b>R0680</b>	18,303,863	
Technical provisions – index-linked and unit-linked	<b>R0690</b>	24,042,217	24,042,217
TP calculated as a whole	<b>R0700</b>	0	
Best Estimate	<b>R0710</b>	24,042,217	
Risk margin	<b>R0720</b>	0	
Other technical provisions	<b>R0730</b>		
Contingent liabilities	<b>R0740</b>	0	
Provisions other than technical provisions	<b>R0750</b>	5,297,530	5,297,530
Pension benefit obligations	<b>R0760</b>	17,579,271	77,641,559
Deposits from reinsurers	<b>R0770</b>	29,754,727	29,754,727
Deferred tax liabilities	<b>R0780</b>	27,292,234	24,198,618
Derivatives	<b>R0790</b>	0	
Debts owed to credit institutions	<b>R0800</b>	85410699.84	85410699.84
Debts owed to credit institutions resident domestically	<b>ER0801</b>		
Debts owed to credit institutions resident in the euro area other than domestic	<b>ER0802</b>	85,410,700	85,410,700
Debts owed to credit institutions resident in rest of the world	<b>ER0803</b>		
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	<b>R0810</b>	21,295	21,295
debts owed to non-credit institutions	<b>ER0811</b>		
debts owed to non-credit institutions resident domestically	<b>ER0812</b>		
debts owed to non-credit institutions resident in the euro area other than domestic	<b>ER0813</b>		
debts owed to non-credit institutions resident in rest of the world	<b>ER0814</b>		
other financial liabilities (debt securities issued)	<b>ER0815</b>		
Insurance & intermediaries payables	<b>R0820</b>	33,979,679	33,979,679
Reinsurance payables	<b>R0830</b>	5,660,292	47,738

Payables (trade, not insurance)	<b>R0840</b>	102,016,211	69,859,483
Subordinated liabilities	<b>R0850</b>	6,838,787	6,838,787
Subordinated liabilities not in BOF	<b>R0860</b>	0	0
Subordinated liabilities in BOF	<b>R0870</b>	6,838,787	6,838,787
Any other liabilities, not elsewhere shown	<b>R0880</b>	13,068,222	13,068,222
<b>Total liabilities</b>	<b>R0900</b>	3,473,698,368	3,376,892,147
<b>Excess of assets over liabilities</b>	<b>R1000</b>	690,665,139	789,007,610

## 1. Actifs incorporels

Conformément à la réglementation Solvency II, les actifs incorporels n'ont pas été valorisés au niveau du bilan, car ils ne répondent pas aux critères pour les rendre éligibles dans le cadre de la réglementation Solvency II.

## 2. Impôts différés

La description décrite pour la Société Coopérative est également d'application pour le Groupe **FEDERALE Assurance**. Cependant, dans le cas du Groupe **FEDERALE Assurance**, des impôts différés à l'actif ainsi qu'au passif sont repris dans le bilan économique. Cela provient du fait que des impôts différés :

- Sont repris à l'actif du bilan de la Mutuelle-Vie ;
- Sont repris au passif du bilan de la Société Coopérative et de la SA Optimco.

## 3. Actifs immobiliers

### a. Description de base

La description décrite pour la Société Coopérative est également d'application pour le Groupe **FEDERALE Assurance**.

### b. Méthode de valorisation

La méthode de valorisation décrite pour la Société Coopérative est également d'application pour le Groupe **FEDERALE Assurance**.

## 4. Actifs financiers

La méthode de valorisation décrite au paragraphe D.1.1, point 4. pour la Société Coopérative est également d'application pour le Groupe **FEDERALE Assurance**.

## 5. Crédits hypothécaires

Il n'y a pas de crédits hypothécaires présents dans la rubrique "Other Loans and Mortgages".

## 6. Autres

Les « autres créances » sont revalorisées sous Solvency II par rapport au référentiel IFRS (9/17). En effet, les créances d'assurance telles que les créances sur preneurs sont reprises

dans les provisions techniques sous IFRS17. Ces créances sont reprises à l'actif du bilan sous Solvency II.

Les avances sur police sont également reprises dans les provisions techniques sous IFRS17. Celles-ci sont reprises à l'actif du bilan sous Solvency II.

## D.2. Provisions techniques

### D.2.1. Société Coopérative

#### 1. Valorisation

Le mapping suivant a été réalisé entre les branches proposées par la Société Coopérative et les « Lines of Business » reprises dans la législation Solvency II pour arriver à la segmentation nécessaire :

NON LIFE	
Motor vehicle liability	BR 10a RC Auto
Motor, other classes	BR 03 Corps de Véhicules Terrestres
Fire and other property damage	BR 08-09 Incendies et Autres dommages aux biens BR 16 Pertes pécuniaires Diverses
Third-party liability	BR 13 RC Générale
Legal expenses	BR 17 Protection Juridique
Miscellaneous	BR 16 Salaire Garanti
Marine	BR 06 Corps de véhicules maritimes
	BR 12 RC véhicules maritimes

Health NSLT	
Medical expense insurance	BR 02 Maladie
Income protection insurance	BR 01 Accident
	BR 02 Revenu Garanti

#### 2. Description des bases, méthodes et hypothèses

L'évaluation du passif dans la directive Solvency II indique que la valeur des provisions techniques sera égale à la somme du « *Best Estimate* » et d'une « *Risk Margin* » (marge de risque).

##### a. *Best estimate*

Pour chaque branche, un *Best Estimate* est calculé séparément pour la provision pour primes (qui se substitue aux provisions pour primes non acquises et aux provisions pour risques en cours) et pour la provision pour sinistres constituée pour les sinistres déjà survenus.

Le *Best Estimate* est égal à la somme des *cash flows* moyens attendus actualisés.

L'actualisation des *cash flows* pour le calcul des *Best Estimates* utilise la courbe sans risque de l'EIOPA au 31 décembre 2023 avec le « *Volatility Adjustment* ».

Best Estimate : Pour la détermination des *cash flows* liés au *Best Estimate* des provisions pour sinistres, les méthodes actuarielles basées sur les analyses triangulaires ont été appliquées pour chaque Line of Business (LoB). Une distinction a été faite entre les petits sinistres et les grands sinistres dans les analyses actuarielles.

### **b. Risk margin**

La marge de risque est calculée pour chaque LoB de la Société Coopérative.

## **D.2.2. Caisse Commune**

### **1. Valorisation**

La branche accidents du travail étant une activité hybride, une segmentation de la branche s'impose afin de pouvoir utiliser des techniques actuarielles différentes mais appropriées sur chacun des segments.

Sont considérées comme type NSLT (*Non Similar To Life Techniques*) :

- les provisions pour primes (et l'entière du risque de primes) : l'accident du travail est à considérer comme une branche IARD en ce qui concerne la souscription ;
- les provisions pour IT & FM (frais médicaux et incapacité temporaire) : les provisions techniques pour ces « petites » garanties sont traitées comme des provisions de type Non-Vie. Les méthodes actuarielles partant de triangles sont utilisées.

Sont considérées comme type SLT (*Similar To Life Techniques*) :

- Toutes les provisions de type « rente » : c.à.d. les provisions pour les garanties « invalidité permanente », « aide de tierce personne » et « prothèses ».

Le choix de la segmentation est non seulement basé sur les techniques de valorisation des *Best Estimates*, mais aussi sur la taxonomie des risques pris en compte dans le calcul du SCR.

### **2. Description des bases, méthodes et hypothèses**

#### **a. Best estimate**

- NSLT :
  - les mêmes méthodes actuarielles sur les triangles des sinistres pour le calcul des *Best Estimates* ont été appliquées pour la partie provisions similaires à la non vie.
- SLT :
  - les provisions « Sinistre » : RSR (*réserve sinistres à régler*) des cas d'IP (*incapacité permanente*) et décès;
  - les provisions « Allocation » : RMP (*réserve mathématique provisoire*);
  - les provisions « Rente » : RMD (*réserve mathématique définitive*);

- les provisions « Prothèse » : RSR & RMD (*réserve sinistres à régler & réserve mathématique définitive*).

#### **b. Risk margin**

La marge de risque est calculée au niveau global.

### **D.2.3. Mutuelle-Vie**

#### **1. Valorisation**

Les provisions techniques afférentes à la Mutuelle-Vie font l'objet d'une décomposition selon les trois LoB suivantes :

- *Health similar to non life* : assurance soins de santé relative à la branche 2 pratiquée par la Mutuelle-Vie.
- *Unit linked* : opérations de la branche 23, à savoir les opérations d'assurances liées à un fonds d'investissement.
- *Life* : opérations de la branche 21 et assurances complémentaires (branches 21 et 2), de même que les opérations de la branche 26 (opérations de capitalisation). Les opérations de la branche 21 concernent à la fois l'assurance de groupe et les assurances vie individuelles, de même que les assurances de rentes. Les assurances complémentaires sont relatives aux assurances contre le risque d'invalidité prévoyant soit le versement d'une rente, soit le fait que l'assureur se substitue au preneur aux fins de verser la prime de l'assurance principale.

#### **2. Description des bases, méthodes et hypothèses**

##### **a. Best estimate**

- *Health similar to non life* : Le montant des « *Best Estimates* » en matière de soins de santé a été obtenu en prenant comme *Best Estimate* la provision, issues de BGAAP. Le règlement des sinistres en cette matière est relativement rapide. Cette activité reste non matérielle.
- *Unit-linked* : Le montant des « *Best Estimates* » relatifs aux opérations liées à un fonds d'investissement est identique à celui spécifié aux comptes statutaires en BGAAP. Le risque de placement n'étant pas supporté par l'entreprise, le montant des provisions est simplement égal à la valeur de l'unité multipliée par le nombre d'unités du contrat au 31/12/2023.
- *Life* : Le montant des « *Best Estimates* » a été obtenu en développant les « *cash flows* » relatifs à l'assurance sur la vie et en actualisant ceux-ci. Les principales hypothèses qui sous-tendent les calculs sont les suivantes :
  - la courbe des taux utilisée pour actualiser les « *cash flows* » est celle publiée par l'EIOPA au 31/12/ 2023;
  - la valeur du « *volatility adjustment* » est celle publiée par l'EIOPA au 31/12/2023 ;
  - les « *cash flows* » des produits d'assurance vie (branche 21 et branche 26) ont été déterminés à l'aide de formules spécifiques à chacun des produits en prenant en compte leurs caractéristiques propres;

- les tables de mortalité utilisées pour les assurances de capitaux sont celles élaborées par Assuralia sur base de la mortalité observée pour les années 2016 à 2020. La table d'expérience Assuralia utilisée tient compte du sexe de l'assuré et de la combinaison d'assurance modélisée. Ainsi lorsqu'il y a prédominance du caractère décès, le choix effectué est celui d'une table « genre décès » ; tandis que si l'opération est plutôt à caractère vie, le choix est celui d'une table « genre vie ».

La table choisie dépend également du fait que la combinaison choisie est celle d'une assurance de groupe ou celle d'une assurance individuelle;

- lorsque le preneur peut effectivement exercer une option de rachat ou de réduction, celle-ci a été prise en compte à travers des lois de rachat et de réduction spécifiques à chaque groupe de produits d'assurance ayant des caractéristiques communes;
- les sinistres en cas d'invalidité payés sous forme de rentes ont été modélisés. Des développements de « *cash flows* » ont été effectués en utilisant les tables prospectives du bureau du plan et l'actualisation de ceux-ci a été effectuée pour calculer le « *best estimate* ».

#### **b. Risk margin**

La marge de risque est calculée au niveau global.

### **D.2.4. Groupe FEDERALE ASSURANCE**

Le montant des « *Best Estimates* » dans le cadre du Groupe **FEDERALE Assurance** a été obtenu en faisant la somme algébrique des *Best Estimates* des quatre entités d'assurance selon les hypothèses de calcul décrites dans les sections précédentes.

Le montant de la marge de risque du Groupe **FEDERALE Assurance** est également obtenu en faisant la somme algébrique des marges de risques des quatre entités d'assurance selon les hypothèses de calcul décrites dans les sections précédentes.

### **D.3. Autres passifs**

Aucune valorisation n'a été faite dans le cadre de Solvency II. La valeur comptable BGAAP a été reprise, ou la valeur IFRS dans le cadre des provisions pour « *employee's benefits* », à laquelle est retranchée le montant des *Best Estimates* concernant les contrats liés à des employés de **FEDERALE Assurance**.

Pour la Mutuelle-Vie, le poste « *provisions other than technical provisions* » correspond au poste « Fonds pour dotations futures » en BGAAP.

### **D.4. Méthodes de valorisation alternatives**

Pas d'application.

### **D.5. Autres informations**

Pas d'application.

## E. GESTION DU CAPITAL

### E.1. Fonds propres

#### E.1.1. Société Coopérative

S.23.01.01.01 Own funds				Sheets	Z Axis:			
				Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
				C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	1,119,184.32	1,119,184.32				
	Share premium account related to ordinary share	R0030						
	Initial funds, members' contributions or the Subordinated mutual member accounts	R0040						
	Surplus funds	R0050						
	Preference shares	R0090						
	Share premium account related to preference	R0110						
	Reconciliation reserve	R0130	438,400,008.52	438,400,008.52				
	Subordinated liabilities	R0140			0.00			
	An amount equal to the value of net deferred tax	R0160						0.00
	Other own fund items approved by the	R0180						
	Own funds from the financial statements that	Own funds from the financial statements that	R0220					
	Deductions	Deductions for participations in financial	R0230					
	Total basic own funds after deductions			R0290	439,519,192.84	439,519,192.84	0.00	0.00
Total ancillary own funds			R0400					
Available and eligible own funds	Total available own funds to meet the SCR	R0500	439,519,192.84	439,519,192.84				
	Total available own funds to meet the MCR	R0510	439,519,192.84	439,519,192.84				
	Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	439,519,192.84	439,519,192.84				
	Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	439,519,192.84	439,519,192.84				
SCR			R0580	149,915,107.77				
MCR			R0600	42,280,917.00				
Ratio of Eligible own funds to SCR			R0620	293.18%				
Ratio of Eligible own funds to MCR			R0640	1,040.01%				

Les fonds propres de la Société Coopérative sont répartis entre la réserve de réconciliation de € 438.400.008,52 et le capital libéré de € 1.119.184.

Pour la Société Coopérative, le ratio de solvabilité s'élève à 293,18 %.

## E.1.2. Caisse Commune

S.23.01.01.01 Own funds				Sheets		Z Axis:		
				Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
				C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	0.00					
	Share premium account related to ordinary share	R0030	0.00					
	Initial funds, members' contributions or the	R0040	0.00					
	Subordinated mutual member accounts	R0050	0.00					
	Surplus funds	R0070	0.00					
	Preference shares	R0090	0.00					
	Share premium account related to preference	R0110	0.00					
	Reconciliation reserve	R0130	253,917,998.88	253,917,998.88				
	Subordinated liabilities	R0140	0.00		0.00	0.00	0.00	
	An amount equal to the value of net deferred tax	R0160	0.00					
	Other own fund items approved by the	R0180	0.00					
	Own funds from the financial statements that	R0220						
	Deductions	R0230						
Total basic own funds after deductions	R0290	253,917,998.88	253,917,998.88	0.00	0.00	0.00		
Total ancillary own funds	R0400							
Available and eligible own funds	Total available own funds to meet the SCR	R0500	253,917,998.88	253,917,998.88	0.00	0.00	0.00	
	Total available own funds to meet the MCR	R0510	253,917,998.88	253,917,998.88	0.00	0.00		
	Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	253,917,998.88	253,917,998.88	0.00	0.00	0.00	
	Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	253,917,998.88	253,917,998.88	0.00	0.00		
SCR	R0580	128,246,122.15						
MCR	R0600	32,061,530.54						
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	197.99%						
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	791.97%						

La réserve de réconciliation de la Caisse Commune s'élève à € 253.917.997 et constitue à elle seule la totalité des fonds propres.

Pour la Caisse Commune, le ratio de solvabilité s'élève à 197,99 %.

### E.1.3. Mutuelle-Vie

S.23.01.01.01 Own funds				Sheets	Z Axis:			
				Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
				C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010						
	Share premium account related to ordinary share	R0030						
	Initial funds, members' contributions or the Subordinated mutual member accounts	R0040						
	Surplus funds	R0070	165,052,867.27	165,052,867.27				
	Preference shares	R0090						
	Share premium account related to preference	R0110						
	Reconciliation reserve	R0130	194,144,666.44	194,144,666.44				
	Subordinated liabilities	R0140	60,000,000.00			60,000,000.00		
	An amount equal to the value of net deferred tax	R0160	4,693,105.00				4,693,105.00	
	Other own fund items approved by the	R0180						
Own funds from the financial statements that	Own funds from the financial statements that	R0220						
Deductions	Deductions for participations in financial	R0230						
Total basic own funds after deductions			R0290	423,890,638.71	359,197,533.71	0.00	60,000,000.00	4,693,105.00
Total ancillary own funds			R0400					
Available and eligible own funds	Total available own funds to meet the SCR	R0500	423,890,638.71	359,197,533.71	0.00	60,000,000.00	4,693,105.00	
	Total available own funds to meet the MCR	R0510	419,197,533.71	359,197,533.71	0.00	60,000,000.00		
	Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	423,890,638.71	359,197,533.71	0.00	60,000,000.00	4,693,105.00	
	Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	372,639,466.87	359,197,533.71	0.00	13,441,933.16		
SCR			R0580	187,854,925.83				
MCR			R0600	67,209,665.83				
Ratio of Eligible own funds to SCR			R0620	225.65%				
Ratio of Eligible own funds to MCR			R0640	554.44%				

Les fonds propres de la Mutuelle-Vie sont détaillés dans le tableau ci-dessus. Ceux-ci s'élèvent à € 423.890.638,71 au 31 décembre 2023. Ils sont composés de quatre éléments :

- le *surplus funds* pour un montant de € 165.052.867 ;
- la réserve de réconciliation qui s'élève à € 194.144.666 ;
- le prêt subordonné pour un montant de € 60.000.000; et
- Les *deferred tax assets* pour un montant de € 4.693.105.

Le ratio de solvabilité est de 225,65 %.

## E.1.4. Groupe FEDERALE ASSURANCE

S.23.01.05.01 Own funds				Sheets		Z Axis:				
				Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3		
				C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector	Reconciliation reserve	R0130	688,023,401.17	688,023,401.17						
	Subordinated liabilities	R0140	5,000,000.00				5,000,000.00			
Total basic own funds after deductions			R0290	691,023,401.17	688,023,401.17		5,000,000.00			
Total ancillary own funds			R0400							
Own funds when using the Deduction and Aggregation method (D&A), exclusively or in combination with method 1	Total available own funds to meet the consolidated	R0520	691,023,401.17	688,023,401.17			5,000,000.00			
	Total eligible own funds to meet the consolidated	R0560	691,023,401.17	688,023,401.17			5,000,000.00			
	Total available own funds to meet the minimum	R0530	691,023,401.17	688,023,401.17			5,000,000.00			
	Total eligible own funds to meet the minimum	R0570	691,023,401.17	688,023,401.17			5,000,000.00			
	Total eligible own funds to meet the consolidated	R0800	691,023,401.17	688,023,401.17			5,000,000.00			
	Total eligible own funds to meet the group SCR	R0810	691,023,401.17	688,023,401.17			5,000,000.00			
Total eligible own funds to meet the total group SCR (including own funds from other financial sectors and Consolidated part of the Group SCR (excluding CR for other financial sectors and SCR for undertakings			R0660	691,023,401.17	688,023,401.17		5,000,000.00			
Consolidated part of the Group SCR (excluding CR for other financial sectors and SCR for undertakings			R0820							
Minimum consolidated Group SCR			R0610	149,222,247.48						
Capital requirements (CR) from other financial sectors			R0860							
Consolidated Group SCR (including CR for other financial sectors, excluding SCR for undertakings			R0590	378,564,318.13						
SCR for undertakings included via D&A method			R0670							
Group SCR (excluding CR for other financial sectors, including SCR for undertakings included via D&A			R0830	378,564,318.13						
Total Group SCR (including CR for other financial sectors and SCR for undertakings included via D&A			R0680	378,564,318.13						
Ratio of Eligible own funds (R0560) to the consolidated part of the Group SCR (R0820) - ratio			R0630	183.51%						
Ratio of Eligible own funds (R0570) to Minimum Consolidated Group SCR (R0610)			R0650	463.08%						
Ratio of Eligible own funds (R0800) to the Consolidated group SCR (R0590) - ratio including			R0840	183.51%						
Ratio of Eligible own funds (R0810) to the group SCR (R0830) - ratio excluding other financial sectors,			R0850	183.51%						
Ratio of Total Eligible own funds (R0660) to the Total group SCR (R0680) - ratio including other financial			R0690	183.51%						

S.23.01.04.01 Own funds		Sheets		Z Axis:				
		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050		
Reconciliation reserve		685,972,033.56	685,972,033.56					
Subordinated liabilities		5,000,000.00			5,000,000.00			
An amount equal to the value of net deferred tax assets		4,693,105.00					4,693,105.00	

Total basic own funds after deductions	695,665,138.56	685,972,033.56		5,000,000.00	4,693,105.00
Total available own funds to meet the consolidated part of the group SCR (excluding own funds from other financial sectors and own funds from undertakings included via D&A method)	695,665,138.56	685,972,033.56		5,000,000.00	4,693,105.00
Total eligible own funds to meet the consolidated part of the group SCR (excluding own funds from other financial sectors and own funds from undertakings included via D&A method)	695,665,138.56	685,972,033.56		5,000,000.00	4,693,105.00
Total available own funds to meet the minimum consolidated group SCR	690,972,033.56	685,972,033.56		5,000,000.00	
Total eligible own funds to meet the minimum consolidated group SCR	690,972,033.56	685,972,033.56		5,000,000.00	
Total eligible own funds to meet the consolidated group SCR (including own funds from other financial sectors, excluding own funds from undertakings included via D&A method)	695,665,138.56	685,972,033.56		5,000,000.00	4,693,105.00
Total eligible own funds to meet the group SCR (excluding own funds from other financial sectors, including own funds from undertakings included via D&A method)	695,665,138.56	685,972,033.56		5,000,000.00	4,693,105.00
Total eligible own funds to meet the total group SCR (including own funds from other financial sectors and own funds from undertakings included via D&A method)	695,665,138.56	685,972,033.56		5,000,000.00	4,693,105.00
Consolidated part of the Group SCR (excluding CR for other financial sectors and SCR for undertakings included via D&A method)	381,856,920.48				
Minimum consolidated Group SCR	150,112,773.73				
Consolidated Group SCR (including CR for other financial sectors, excluding SCR for undertakings included via D&A method)	381,856,920.48				
Group SCR (excluding CR for other financial sectors, including SCR for undertakings included via D&A method)	381,856,920.48				
Total Group SCR (including CR for other financial sectors and SCR for undertakings included via D&A method)	381,856,920.48				
Ratio of Eligible own funds (R0560) to the consolidated part of the Group SCR (R0820) - ratio excluding other financial sectors and undertakings included via D&A method	182.18%				
Ratio of Eligible own funds (R0570) to Minimum Consolidated Group SCR (R0610)	460.30%				
Ratio of Eligible own funds (R0800) to the Consolidated group SCR (R0590) - ratio including other financial sectors,	182.18%				

excluding undertakings included via D&A method					
Ratio of Eligible own funds (R0810) to the Group SCR (R0830) - ratio excluding other financial sectors, including undertakings included via D&A method	182.18%				
Ratio of Total Eligible own funds (R0660) to the Total group SCR (R0680) - ratio including other financial sectors and undertakings included via D&A method	182.18%				

Les fonds propres (NAV) du Groupe **FEDERALE Assurance** s'élèvent à € 695.665.138,56 au 31/12/2023.

Le ratio de solvabilité du Groupe est de 182,18 %.

## E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

La directive Solvabilité II définit deux niveaux de marge de solvabilité :

- I. Un Capital de Solvabilité Requis (*Solvency Capital Requirement* SCR) qui donne le niveau des *Own Funds* (Fonds Propres) éligibles permettant d'absorber les pertes significatives dans le chef des compagnies d'assurance.
- II. Un Minimum de Capital Requis (*Minimum Capital Requirement* MCR) qui donne le niveau des *Own Funds* (Fonds Propres) de base éligibles en deçà duquel la compagnie d'assurance (ou réassureur) court un risque inacceptable en poursuivant son activité; en dessous duquel l'intervention de l'autorité de contrôle sera automatique.

Les deux niveaux de capital de solvabilité sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

### Mutuelle Vie :

S.25.01.01.01 Basic Solvency Capital Requirement			Sheets	Z Axis:	
			Article 112	No	
			Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
			C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	169,178,987.05	231,498,021.01		
Counterparty default risk	R0020	8,878,837.67	8,878,837.67		
Life underwriting risk	R0030	22,003,105.54	25,242,029.32		
Health underwriting risk	R0040	66,025.53	66,025.53		
Non-life underwriting risk	R0050	0.00	0.00		
Diversification	R0060	-21,518,227.20	-24,070,308.76		
Intangible asset risk	R0070	0.00	0.00		
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	178,608,728.59	241,614,604.77		

S.25.01.01.02 Calculation of Solvency Capital Requirement		Sheets	Z Axis:	
		Article 112	No	
		Value		
		C0100		
	Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120		
	Operational risk	R0130	9,246,197.24	
	Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-63,005,876.17	
	Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	0.00	
	Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	0.00	
	Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	187,854,925.83	
	Capital add-ons already set	R0210		
	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1)	R0211		
	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1)	R0212		
	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1)	R0213		
	of which, capital add-ons already set - Article 37 (1)	R0214		
	Solvency capital requirement	R0220	187,854,925.83	
	Capital requirement for duration-based equity	R0400		
	Total amount of Notional Solvency Capital	R0410		
	Total amount of Notional Solvency Capital	R0420		
	Total amount of Notional Solvency Capital	R0430		
	Diversification effects due to RFF nSCR	R0440		
	Method used to calculate the adjustment due to	R0450		
	Net future discretionary benefits	R0460	103,346,734.53	
Other information on SCR				

**Société Coopérative :**

S.25.01.01.01 Basic Solvency Capital Requirement			Sheets	Z Axis:	
			Article 112	No	
			Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
			C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	82,930,338.49	82,930,338.49		
Counterparty default risk	R0020	15,604,706.29	15,604,706.29		
Life underwriting risk	R0030				
Health underwriting risk	R0040	4,366,937.79	4,366,937.79		
Non-life underwriting risk	R0050	108,038,918.33	108,038,918.33		
Diversification	R0060	-50,191,426.45	-50,191,426.45		
Intangible asset risk	R0070				
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	160,749,474.45	160,749,474.45		

S.25.01.01.02 Calculation of Solvency Capital Requirement			Sheets	Z Axis:
			Article 112	No
			Value	
			C0100	
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120			
Operational risk	R0130	8,997,474.39		
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140			
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-19,831,841.07		
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160			
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	149,915,107.77		
Capital add-ons already set	R0210			
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1)	R0211			
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1)	R0212			
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1)	R0213			
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1)	R0214			
Solvency capital requirement	R0220	149,915,107.77		
Other information on SCR	Capital requirement for duration-based equity	R0400		
	Total amount of Notional Solvency Capital	R0410		
	Total amount of Notional Solvency Capital	R0420		
	Total amount of Notional Solvency Capital	R0430		
	Diversification effects due to RFF nSCR	R0440		
	Method used to calculate the adjustment due to Net future discretionary benefits	R0450		
		R0460		

**Caisse Commune :**

S.25.01.01.01 Basic Solvency Capital Requirement			Sheets		Z Axis:
			Article 112		No
			Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
			C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	65,946,556.35	65,946,556.35		
Counterparty default risk	R0020	2,563,746.58	2,563,746.58		
Life underwriting risk	R0030				
Health underwriting risk	R0040	88,901,130.12	88,901,130.12		
Non-life underwriting risk	R0050				
Diversification	R0060	-33,359,875.89	-33,359,875.89		
Intangible asset risk	R0070				
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	124,051,557.16	124,051,557.16		

S.25.01.01.02 Calculation of Solvency Capital Requirement			Sheets		Z Axis:
			Article 112		No
			Value		
			C0100		
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120				
Operational risk	R0130	4,194,564.99			
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140				
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150				
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160				
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	128,246,122.15			
Capital add-ons already set	R0210				
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1)	R0211				
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1)	R0212				
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1)	R0213				
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1)	R0214				
Solvency capital requirement	R0220	128,246,122.15			
Other information on SCR	Capital requirement for duration-based equity	R0400			
	Total amount of Notional Solvency Capital	R0410			
	Total amount of Notional Solvency Capital	R0420			
	Total amount of Notional Solvency Capital	R0430			
	Diversification effects due to RFF nSCR	R0440			
	Method used to calculate the adjustment due to	R0450			
	Net future discretionary benefits	R0460	0.00		

**Groupe consolidé :**

S.25.01.04.01 Basic Solvency Capital Requirement			Sheets	Z Axis:	
			Article 112	No	
			Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
			C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	253,225,837.14	312,009,905.64		
Counterparty default risk	R0020	34,673,456.19	34,673,456.19		
Life underwriting risk	R0030	21,555,116.66	25,242,029.32		
Health underwriting risk	R0040	91,090,036.90	91,090,036.90		
Non-life underwriting risk	R0050	124,763,087.64	124,763,087.64		
Diversification	R0060	-162,867,096.79	-171,165,367.52		
Intangible asset risk	R0070				
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	362,440,437.74	416,613,148.17		

S.25.01.04.02 Calculation of Solvency Capital Requirement			Sheets	Z Axis:
			Article 112	No
			Value	
			C0100	
Operational risk	R0130	24,038,219.76		
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	-48,864,980.40		
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-15,897,069.44		
Solvency Capital Requirement calculated on the basis of Art. 336 (a) of Delegated Regulation (EU) 2015/35, excluding capital add-on	R0200	375,889,318.10		
Consolidated Group SCR	R0220	381,856,920.48		
Other information on SCR	Net future discretionary benefits	R0460	103,346,734.53	
	Minimum consolidated group solvency capital requirement	R0470	150,112,773.73	
Information on other entities	Capital requirement for non-controlled participations	R0540	5,967,602.38	
Overall SCR	Total group solvency capital requirement	R0570	381,856,920.48	

**E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital et de la solvabilité requis**

Pas d'application.

### **E.3.1.1. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis**

Pas d'application

### **E.3.1.2. Autres informations**

Pas d'application.